



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN
M. BERNARDI	Représentant la commune de Hyères
MME BILL	Représentant la commune de La Garde
M. BLANC	Représentant du Directeur départemental des finances publiques du Var
M. BLANQUET	Représentant la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
MME BRICHET	Représentant le Directeur interrégional de la mer Méditerranée
M. BRUNEL	Représentant la commune de Hyères
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration
M. CARRASSAN	Représentant la commune de Hyères
MME DELAYGUES	Adjointe spéciale de l'île de Porquerolles
M. DELI	Représentant des sports de nature
M. DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros
M. DE MARCO	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée
M. GARNIER	Représentant la commune du Pradet
M. GIRAN	Maire de la commune de Hyères
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix Valmer
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement
M. LEFEBVRE	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Var
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var
MME MANZONI	Suppléante du représentant de la commune de Ramatuelle
M. MARTIN	Président du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement
M. MONDIELLI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville de Hyères, présidente du Conseil d'administration
M. PIRAULT	Représentant le Vice-Amiral, Préfet Maritime de la Méditerranée
M. PISANI	Résident permanent sur l'île de Porquerolles
M. SEJALON	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
MME VERNEYRE	Responsable de l'antenne Méditerranée de l'Office français pour la biodiversité

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

MME AZZOLINI	Parc national – Responsable du pôle Coopération et ingénierie financière
MME BONNAMY	Parc national – Cheffe du service Territoires durables
M. CAPOULADE	Adjoint spécial de l'île du Levant
M. DAGUES	Contrôleur financier régional
M. DALMAS	Président du Conseil économique social et culturel
M. DUNCOMBE	Parc national – Directeur
M. LARDÉ	Parc national – Secrétaire général
MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
M. PENVERNE	Parc national – Chargé de mission ressources et accompagnement des territoires
M. RICHARD	Préfet du Var
MME ROUX	TPM – Responsable du Service Programmes territoriaux contractualisés
M. SERANTONI	Parc national – Chargé de mission et travaux en espaces naturels terrestres/Adjoint à la cheffe du service Territoires durables
M. VICTOR	Parc national - Directeur adjoint

ETAIENT EXCUSES

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du Parc national
MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var
M. BERLEMONT	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
M. BRUNO	Maire de la commune de Ramatuelle
MME DOS REIS	Agent comptable du Parc national de Port-Cros
MME FONTENOY	Conseillère régionale Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 ^{ère} vice-présidente du Conseil d'administration
M. JACOB	Secrétaire général de la Préfecture du Var
M. JOBERT	Maire de la commune de La Croix Valmer
M. MASSON	Maire de la commune de La Garde
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins
MME OCCHIPINTI	Adjointe spéciale de l'île de Port-Cros
M. STASSINOS	Maire de la commune du Pradet
M. VACHE	Représentant la Chambre d'agriculture du Var
MME VANPEENE	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN. <i>Pouvoir à MME BELLAN-SANTINI</i>

La réunion ayant lieu en visioconférence, les participants se connectent au fur et à mesure.

La présidente ouvre la séance à 14:10. Elle salue les administrateurs et indique que **Mme Ozée** va procéder à un appel pour vérifier les présents/absents.

Mme Ozée procède à l'appel des membres. Le quorum est atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

La présidente salue la présence du Préfet du Var **M. Evence RICHARD** ; du Préfet maritime représenté par **M. Paul PIRAULT** ; de la Métropole Toulon Provence Méditerranée représentée par **M. Gilles VINCENT** ; du Maire de Hyères **M. Jean-Pierre GIRAN** ; de la mairie de La Garde représentée par **Mme Hélène BILL**, adjointe au maire ; de la mairie du Pradet **M. Christian GARNIER**, conseiller municipal ; de la mairie de La Croix Valmer **Mme Catherine HURAUT**, adjointe au maire ; de la Mairie de Ramatuelle **Mme Sandra MANZONI**, suppléante de M. Jean-Pierre FRESIA, adjoint au maire.

La présidente présente les excuses du Secrétaire général de la Préfecture du Var, **M. Serge JACOB** ; du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités **M. Philippe BERLEMONT** ; du Conseil régional de la Région Sud représenté par **Mme Maud FONTENOY** ; du Conseil départemental du Var représenté par **Mme Patricia ARNOULD** ; du Maire de La Garde, **M. Jean-Louis MASSON** ; du Maire du Pradet **M. Hervé STASSINOS** ; du Maire de La Croix Valmer **M. Bernard JOBERT** ; du Maire de Ramatuelle **M. Roland BRUNO** ; de l'adjointe spéciale de Port-Cros **Mme Nathalie OCCHIPINTI** ; de **M. Philippe VACHE** (Chambre d'agriculture du Var) ; de **M. Christian MOLINERO** (CRPME PACA) ; de **Mme Sylvie VANPEENE** (INRAE) qui a donné pouvoir à Mme BELLAN-SANTINI ; de **Mme Annie ABOUCAYA** (Parc national).

La présidente remercie les administrateurs pour leur présence à cette nouvelle réunion en visioconférence. Elle informe que le **directeur adjoint** va leur transmettre quelques consignes pour la tenue de cette réunion. Elle précise qu'elle a demandé à ce que toutes les caméras soient affichées, de sorte que chacun puisse se voir, ce qui rendra la réunion plus conviviale.

Le directeur adjoint rappelle aux administrateurs qu'ils doivent veiller à bien éteindre leurs micros lorsqu'ils ne parlent pas afin d'éviter les échos, sans quoi l'organisateur de la réunion pourrait se voir obligé de les couper à leur place. Il ajoute que si la connexion est difficile au cours de la réunion, il pourra être demandé de couper les caméras pour alléger la bande passante. L'idée étant néanmoins de conserver la vidéo autant que faire ce peut. Enfin, comme les dernières fois, un questionnaire en ligne a été envoyé aux présents pour le vote des délibérations. Les participants ayant voix délibérative auront jusqu'à 18h pour voter.

La présidente rappelle avant d'entamer l'ordre du jour, que les administrateurs ne l'ayant pas encore fait, doivent transmettre leurs photos, format « identité » pour le trombinoscope. Par ailleurs, elle informe que les récentes élections départementales et régionales engendreront de nouveaux administrateurs. Le Parc national n'a pas encore reçu les nominations de la région et du département, mais elles seront connues pour le prochain Conseil d'administration.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 mars 2021.

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont des modifications ou des remarques à apporter.

► En l'absence de remarques, **le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars décembre 2021 est adopté à l'unanimité.**

II. Budget rectificatif N°2 de l'établissement public Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

La présidente passe la parole au **secrétaire général**.

Le **secrétaire général** indique que ce nouveau budget rectificatif a été présenté au contrôleur budgétaire de l'établissement et au ministère de tutelle des Parcs nationaux. Ce budget a été rendu nécessaire pour deux raisons principales :

- la première, pour prendre en compte la notification rectificative des emplois du Parc national que l'établissement a reçu en date du 20 avril dernier ;
- la seconde, pour procéder aux inscriptions budgétaires, notamment en AE (autorisations d'engagements), inhérentes à la mise en œuvre des projets du plan de relance pour la biodiversité à l'instar des autres Parcs nationaux, et du plan de relance immobilier de l'État pour financer le projet de restructuration énergétique du Hameau de Porquerolles.

Effectifs :

> S'agissant du schéma d'emplois, le ministère a notifié au Parc national une enveloppe de + 0,8 ETP (Equivalent Temps Plein) et + 0,8 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé).

> S'agissant des emplois hors plafond, la réduction s'explique par le fait qu'un recrutement n'ait pas pu se faire à la date à laquelle l'établissement escomptait recevoir ce nouvel agent.

En conséquence, on note un ajustement en masse salariale de 100 000€ en AE et en CP (crédits de paiement) pour une enveloppe de personnel de 6 606 000€ au 31 décembre de l'année.

	BR N° 1	MODIFICATION BR N°2	TOTAL
PLAFOND D'EMPLOIS ETPT	90,20	+ 0,8	91
SCHEMA D'EMPLOIS ETP	84,5	+0,8	85,3
HORS PLAFOND D'EMPLOIS ETPT (apprentis, contractuels, rémunérés sur subventions)	16,28	-0,5	15,75
MASSE SALARIALE	6 506 000 €	+ 100 000 €	6 606 000 €

La **présidente** indique que cela fait depuis des mois, voire des années que chacun s'est mobilisé pour tenter d'enrayer l'hémorragie des emplois que le Parc national a subie pendant des années. On remarque une très légère augmentation pour 2021, ce qui prouve que la mobilisation a fonctionné pour stabiliser les effectifs. Elle ajoute que les présidents et directeurs de Parcs nationaux ont bien évidemment remercié les ministres pour cette action, tout en leur rappelant que cette augmentation du nombre d'emplois, certes appréciable, le serait encore davantage si elle était plus conséquente. Elle ajoute que le travail pour essayer de libérer les emplois hors plafond se poursuit en particulier pour le Parc national de Port-Cros.

Par ailleurs, le Parc national est toujours en attente de la visite d'un inspecteur, à qui il souhaite montrer en détail tout l'intérêt qu'il y aurait à libérer ce plafond d'emplois. Tout le monde se réjouit évidemment que les effectifs n'aient pas baissé, et qu'ils aient légèrement augmenté mais, les présidents et directeurs de Parcs nationaux ne sont pas totalement encore comblés, c'est pourquoi ils continueront de travailler dans ce sens pour que cette légère augmentation soit reconduite l'année

prochaine. **La présidente** demande si les administrateurs souhaitent réagir sur ces problèmes d'emplois dont il a souvent été question en Conseil d'administration.

M. De Cabarrus souhaiterait dire un mot sur la difficulté de parvenir à réguler la fréquentation sur les îles de Porquerolles et Port-Cros. On constate depuis la fin du confinement que la fréquentation des îles a augmenté de façon très importante. Il y a énormément de monde et les équipes ont l'air d'être un peu débordées sur les îles.

La présidente indique à **M. De Cabarrus** que la question de l'hyper fréquentation sera abordée dans les questions diverses. Elle souhaiterait mettre en avant les réactions sur le sujet de l'emploi.

M. De Cabarrus répond qu'il y a besoin de plus en plus de personnels, notamment pour faire face à l'hyper-fréquentation, c'était le sens de sa remarque.

La présidente répond que c'est bien en cela que chacun peut se satisfaire de cette stabilisation cette année. Elle donne la parole à **M. Serantoni**.

M. Serantoni salue les administrateurs et confirme que les personnels ne sont pas mécontents de l'arrêt de l'érosion des équipes cette année.

La présidente précise qu'il faut peut-être parler plutôt d'une pause que d'un arrêt.

M. Serantoni acquiesce. Il rappelle néanmoins que la situation des effectifs est loin d'être celle d'il y a 10 ans et approuve les dires de **M. De Cabarrus** sur l'élargissement des missions. On demande au personnel d'élargir son panel de compétences et il y a une charge qui augmente. En effet, le public lié au confinement évolue, tant en quantité qu'en « qualité » et cela va réellement poser un certain nombre de problèmes. Si l'Etat ne donne pas les moyens au Parc national de pouvoir s'adapter à ce type de pression, il est certain que cela le conduira à quelques difficultés.

La présidente confirme que le Parc national est encore largement en dessous des besoins en personnel pour remplir les missions qui lui sont dévolues, cela avait été clairement dit. Les petits « coups de pouce » ont été acceptés mais les présidents et directeurs de Parcs nationaux ont bien insisté sur le fait que c'était très largement insuffisant par rapport aux missions. Ils maintiennent l'idée, de ne pas exclure la possibilité d'éventuellement réduire les missions que les agents ne sont pas en charge d'assumer faute de personnel suffisant. Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises en Conseil d'administration. Elle conclut en disant, que malgré l'enveloppe budgétaire qui a été allouée, c'est davantage une augmentation de moyens en personnel que de moyens financiers que les Parcs nationaux réclament.

M. Serantoni fait remarquer que le ministère a tendance à se tromper dans les derniers chiffres des ETP et ETPT qu'il a fournis. A titre d'exemple, ils ont affiché un nombre de 91 ETP (emplois permanents) pour le Parc national de Port-Cros, alors que c'est 91 ETPT (emplois temporaires). Le Parc national compte en fait 85,3 ETP. Or, l'établissement a davantage besoin d'emplois permanents.

La présidente répond que c'est un peu technique. Elle laisse le **secrétaire général** poursuivre la présentation.

Comptabilité budgétaire :

Le secrétaire général informe que les modifications en dépenses de ce budget rectificatif n°2 par rapport au budget rectificatif n°1 sont :

> AE : + 4 950 200€ dont 4 375 000€ pour la seule opération de restructuration du Hameau.

> CP : + 95 400€.

La répartition se fait comme suit :

> Personnel : + 100 000€ en AE et + 100 000€ en CP. **Le secrétaire général** souligne que les personnels représentent 51,66 % des CP pour l'ensemble de l'établissement. Cette augmentation est relative au paiement des augmentations des effectifs, à la régularisation de charges sociales et aux mesures de revalorisations indemnitaires.

> Fonctionnement : + 61 181€ en AE et + 26 181€ en CP. Ces ajustements concernent des régularisations notamment dans le cadre du plan de relance mais aussi des missions supplémentaires du Conservatoire botanique qui sont par ailleurs financées en recettes.

> Intervention : + 10 000€ en AE et + 10 000€ en CP. Ces sommes correspondent aux conséquences de l'avenant à la convention de partenariat entre le Parc national de Port-Cros et l'Association de Sauvegarde des Forêts Varoises pour le chantier d'insertion COPAINS à Porquerolles.

> Investissement : + 4 819 800€ en AE. **Le secrétaire général** rappelle que le Parc national bénéficie de 4 375 000€ en 2021 (pour un financement total de 4 850 000€ sur 2021 et 2022) pour la restructuration du Hameau de Porquerolles au titre du Plan de relance immobilier de l'État.

Tous ces ajustement conduisent à un budget rectifié de 17 067 152€ en AE et de 12 788 476€ en CP.

Le directeur souligne que ce budget rectificatif n°2, de près de 17 millions d'euros en AE, est sans précédent pour le Parc national car il est lié à l'engagement des opérations du plan de relance de l'État. Il rappelle que Parc national bénéficie de deux plans de relance différents : d'une part, le plan de relance biodiversité pour un montant global de 1 700 000€ réparti sur 2021 et 2022, et d'autre part, le plan de relance immobilier pour la transformation énergétique des bâtiments du Hameau à Porquerolles pour un montant global de 4 850 000€. Les CP correspondants à ces engagements viendront au fur et à mesure des paiements qui seront faits et des nécessités de créditer.

Le directeur rappelle que l'échéance finale du plan de relance est fixée au 31 décembre 2023, date qui marquera la fin des opérations de mise en paiement des travaux qui auront été réalisés par les différents opérateurs. Il est donc impératif d'engager et réaliser les opérations prévues, autrement ces sommes ne seront pas reconduites. Cette échéance induit donc une surcharge de travail provisoire pour les agents chargés de la mise en œuvre de ces travaux et de ces opérations. Il conclut en disant que le plan de relance est une chance unique pour le Parc national puisque ces travaux d'amélioration énergétique du Hameau étaient à l'étude depuis plus d'une dizaine d'années mais faute de crédits il n'avait pas été possible de les démarrer.

La présidente demande si les administrateurs souhaitent des détails sur les actions correspondantes au plan de relance de biodiversité.

Le directeur rappelle que le plan de relance biodiversité avait été présenté au Conseil d'administration de décembre, et surtout le 9 mars dernier où une douzaine d'opérations avaient été détaillées en séance. Il cite en exemple des opérations relatives à l'installation des projets en agro-écologie sur l'île de Porquerolles, des opérations liées à la régulation des mouillages autour de Porquerolles, des opérations relatives à l'aménagement du fort du Pradeau à la Tour Fondue en un centre d'interprétation pour le Parc national, des opérations liées à l'intelligence artificielle et aux dispositifs de surveillance contre le braconnage en mer et des opérations également sur Bagaud et sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes...

L'essentiel de ce plan de relance permet effectivement d'avoir les moyens financiers de réaliser des opérations qui étaient prévues par la charte de territoire et au plan pluriannuel d'intervention, mais qui jusqu'à présent, n'avaient pas bénéficié de subventions et financements suffisants pour pouvoir être

prises en œuvre dans des délais rapprochés. Ce plan de relance permet donc d'accélérer le programme de mise en application de la charte.

Le secrétaire général informe que les modifications en recettes de ce budget rectificatif se chiffrent à + 160 336€.

La répartition se fait comme suit :

- > remboursements de salaires : + 18 450€,
- > des compléments de subvention pour le fort du Pradeau provenant de la tutelle et de la DRAC : + 135 000€,
- > des reliquats de mécénat de la GMF sur les années antérieures pour des services civiques : + 7 725€,
- > des nouveaux financements au Conservatoire botanique : + 40 781€,
- > mécénat Total : + 28 380€,
- > report de subventions en 2022 pour la ZMEL de Porquerolles : - 28 000€,
- > annulation de subventions FEADER/DFCI au titre des années antérieures : - 42 000€.

Comptabilité générale :

> Solde budgétaire : - 264 055€. Il s'agit des recettes d'un côté, moins les dépenses de l'autre. Il était déficitaire à hauteur de 288 210€ au budget rectificatif n°1.

- > Ratio financier : Les investissements s'élèvent à 2 873 192€. Ils sont financés par :
 - Capacité d'autofinancement de l'établissement : 623 169€.
 - Subventions d'investissement reçues : 1 985 968€.
 - Prélèvement sur le fonds de roulement : 264 055€.

> Fonds de roulement prévisionnel au 31/12/21 : 662 362€.

> Besoin prévisionnel en fonds de roulement au 31/12/21 : 130 126€.

> Niveau prévisionnel de la trésorerie au 31/12/21 : 532 237€.

Le directeur précise que le solde budgétaire de l'exercice a été légèrement amélioré par rapport au budget rectificatif n°1 et la trésorerie reste donc tendue sur l'exercice 2021. Cette situation traduit un niveau d'investissement actuellement très élevé Parc national avec la réalisation d'opérations structurantes, en particulier celle du fort du Pradeau. Pour rappel, le montant global du projet s'élève à 2 500 000€ en dépenses, réparti sur plusieurs exercices. **Le directeur** rappelle également les investissements importants qui avaient été réalisés en 2020 pour l'aménagement de la ZMEL de Bagaud.

Toutes ces opérations d'investissement sont extrêmement bénéfiques pour l'avenir du Parc national mais pénalisent nécessairement à court terme la trésorerie. Il faudra donc s'assurer qu'en fin d'exercice, le niveau de trésorerie d'une part, et le fonds de roulement d'autre part permettent à l'établissement d'engager l'année 2022 dans des conditions satisfaisantes. **Le directeur** invite le contrôleur budgétaire régional, **M. Dagues** à ajouter quelques éléments sur cette présentation.

M. Dagues souligne qu'il existe deux risques qui sont plus ou moins contradictoires. Le premier concerne les AE. Le Parc national a reçu une somme importante qu'il va falloir engager le plus rapidement possible avant la fin de l'année, cela induit donc de passer des contrats dans l'année ce qui signifie un important travail. Par ailleurs, ces engagements vont générer des paiements qui entraîneront un autre risque, celui sur la trésorerie. Le contrôle budgétaire régional a un œil très vigilant sur ce point puisque le Parc national arrive au niveau bas de la trésorerie avec un véritable

risque de difficultés, qui pourrait engendrer une rupture de trésorerie en début d'année prochaine. Cela va donc dépendre du jeu des recettes et notamment des subventions que l'établissement va percevoir de l'OFB par exemple, et des autres dépenses que le Parc national effectuera. En effet, la règle du jeu pour pouvoir bénéficier des subventions du plan de relance est de pouvoir engager les opérations dès à présent.

L'opération du Hameau de Porquerolles est en risque élevé (rouge) et suivie de près par la préfecture au titre des opérations du plan de relance. C'est l'une des opérations les plus importantes de l'ensemble des administrations sur la région. Il y a un risque de difficulté pour tout engager d'ici la fin de l'année, et c'est donc une des opérations prioritaires suivie par la préfecture avec le contrôle budgétaire. Ce risque a été pris car cette opération en vaut la chandelle, le tout étant de bien la surveiller et de manager ce risque. Il se dit confiant sur le fait que cela sera possible d'y arriver.

La présidente remercie M. Dagues.

M. Le Préfet confirme que cette opération du Hameau de Porquerolles est la plus importante du département, d'où effectivement l'extrême vigilance que la Préfecture porte sur celle-ci, c'est d'ailleurs, l'objet de sa visite dans deux jours à Porquerolles.

La présidente remercie M. Le Préfet et indique qu'elle et les équipes du Parc national l'accueilleront bien volontiers.

M. Dagues précise que la Préfecture de Région dispose d'une CRIP (Commission Régionale des Investissements Publics) qui elle-même dispose d'une CRIP dédiée aux plans de relance. Cette CRIP liste l'ensemble des opérations qui se trouvent au niveau de la région PACA, et l'opération « Hameau de Porquerolles » figure en bonne place.

La présidente remercie M. Dagues.

M. le Préfet répond que c'est justement parce qu'elle figure sur les listes régionales que la préfecture de département l'a aussi décliné pour le département du Var.

Le directeur souhaiterait apporter un élément rassurant. Lors du Conseil d'administration du 9 mars dernier, le budget rectificatif n°1 avait été voté, ce qui avait permis de lancer la première tranche de crédits du plan de relance permettant d'engager la maîtrise d'œuvre, puisque dès la fin du mois de mars, le marché d'architecture avait été notifié. L'établissement ne pouvait pas notifier ce marché avant d'avoir inscrit les crédits correspondants au budget de l'établissement le 9 mars, ce qui explique le décalage de presque deux mois qu'il y a eu au moment du démarrage de l'opération.

Ce retard a été rattrapé puisque la consultation d'architecte avait déjà été réalisée, il restait simplement à procéder à la notification du marché. Une équipe d'architectes est actuellement sur l'opération et travaille avec un objectif de dépôt de permis pendant l'été. **Mme Bonnamy**, cheffe du service Territoires durables, qui a en charge ce projet pourra compléter, mais l'idée est que l'établissement puisse engager la procédure du permis de construire avec toutes les autorisations administratives nécessaires (site classé, cœur de parc, etc.) mais en même temps qu'il puisse engager les marchés d'entreprises. En termes de calendrier, la consultation d'entreprises se fera en début d'automne et l'engagement des marchés de travaux sur la fin de l'exercice 2021.

La présidente précise pour les personnes qui seraient peut-être moins familiarisées que d'autres avec ces termes, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur ces propos qui peuvent paraître alarmistes. Il n'y a pas de fautes de gestion, ni de maladroites au niveau de l'établissement sur la question des budgets.

Le directeur acquiesce.

Le secrétaire général ajoute que le Parc national attend actuellement les crédits de paiement pour l'année prochaine et peut-être même pour cette année en fonction de l'avancée des opérations.

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont des questions sur ce budget. Etant donné que le vote s'effectue par questionnaire électronique, il est difficile de conclure les votes pour le moment mais elle demande aux administrateurs qui voteraient contre ou qui s'abstiendraient de prendre la parole en séance de façon à pouvoir échanger. Elle estime donc que l'on peut considérer le budget rectificatif n°2 comme approuvé mais ce ne sera officiel que lorsque le décompte définitif des votes sera réalisé à la fin du Conseil d'administration.

► **La délibération n°10/2021 est adoptée à l'unanimité.**

III. Compte-rendu d'activité 2020 du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

La présidente indique que c'est **Mme Lochon-Menseau**, la directrice du Conservatoire botanique qui va présenter ce rapport.

Mme Lochon-Menseau informe que le rapport comporte plus d'une centaine de pages. Elle a choisi de présenter aujourd'hui aux administrateurs quelques actions ayant eu lieu à Porquerolles, en zone d'adhésion ou dans un périmètre proche du Parc national.

> Conservation des espèces menacées endémiques

L'Arméria de Belgentier est présente sur la commune de Belgentier mais également sur celle de Solliès-Toucas. Son plan d'action a été commandé par le ministère de la Transition écologique et a été soutenu devant le Conseil national de protection de la nature avec succès, au mois de novembre 2020.

La Nivéole de Nice, a également fait l'objet d'un plan national d'action sur la corniche de la Riviera dans les Alpes-Maritimes et dont l'aire de répartition se termine sur le rocher de Monaco. Sa collègue Lara Dixon a d'ailleurs effectué des actions de renforcement de population de la Nivéole sur les glaciers du palais princier de Monaco. Cette plante endémique aux Alpes-Maritimes et Monaco a fait l'objet d'un plan d'actions commun entre la France et Monaco (fusion du plan national d'actions français et du plan local monégasque).

> Restauration du cordon dunaire à Ramatuelle

La Romulée d'Arnaud, similaire à un petit crocus, mais plutôt apparentée à une colchique fleurit très tôt au printemps et pousse uniquement sur les falaises du pourtour de la presqu'île de Saint-Tropez. Elle est donc en concurrence avec la Griffes de sorcière, d'où l'instauration d'un plan régional d'actions pour aider cette plante à perdurer.

Le Conservatoire botanique a réalisé à Ramatuelle des opérations de renforcement de populations et des inventaires (chardon maritime, l'emblème du Conservatoire du littoral ; *Stachys maritima* qui fera l'objet d'un plan régional d'actions ; etc). Ces actions ont pour objectif la restauration dunaire suite à l'enlèvement de cabanons et de restaurants. Par ailleurs, une nouvelle espèce a été découverte sur les plages de cette commune, *Andryala cossyrensis*, qui est une plante que l'on retrouve habituellement au Maroc, en Algérie, Tunisie, Sicile et Corse.

> Réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne (RESEDA)

Ce réseau d'acteurs pour la conservation des espèces menacées permet de travailler avec l'ensemble des partenaires des régions PACA et Occitanie. Ce programme est soutenu par le ministère de la

Transition écologique, la DREAL, et également par la Fondation Prince Albert II de Monaco. Un site internet dédié a vu le jour cette année où l'on peut y retrouver notamment des actions de conservation du Parc national de Port-Cros et le suivi d'une plante menacée, la Scorzonère à petites fleurs qui fait l'objet d'un protocole commun pour l'ensemble des gestionnaires des espaces protégés à l'échelle des deux régions.

> **Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes**

Le site INVMED qui permet de faire des reconnaissances de plantes exotiques a été actualisé cette année, par l'ajout d'espèces dites émergentes qui sont en train de coloniser et sur lesquelles le CBNMED effectue des actions d'éradication. Par ailleurs, des actions en collaboration avec le Parc national ont été menées, sur la Griffes de sorcière sur le littoral en cœur de parc ; sur le mimosa au Cap Lardier ; sur le séneçon anguleux sur la presqu'île de Giens. De plus, le CBNMED est train de rédiger la 1^{ère} partie de la stratégie relative aux espèces végétales exotiques envahissantes au sein de l'aire optimale d'adhésion. Enfin, le CBNMED travaille avec le Parc national des Calanques, sur des chantiers d'éradication de l'*Opuntia stricta*, dans le cadre d'un LIFE (programme européen de financement).

> **Vergers conservatoires de Porquerolles**

Les collections d'oliviers à Porquerolles sont le support de travaux scientifiques. A ce titre, des notations ont été réalisées sur la phénologie de l'olivier. Les agents notent pour chaque variété la période de floraison, qui peut être très variable d'une année à l'autre et d'une variété à l'autre. Ces notations ont pour objectif d'essayer de mieux comprendre l'adaptation des oliviers face au changement climatique. Par ailleurs, le CBNMED travaille en collaboration avec le CNRS de Montpellier pour suivre les échanges gazeux de photosynthèse sur les différentes variétés françaises d'oliviers, et également les variétés étrangères qui sont elles, très adaptées à la sécheresse. Ce travail permet de comparer les résultats avec ceux des oliviers sauvages. De plus, le CBNMED effectue des suivis pour comprendre la recolonisation des racines en fonction des différentes variétés qui sont adaptées à la sécheresse.

La présidente demande quels sont les résultats.

Mme Lochon-Menseau répond que ce travail n'est engagé que depuis deux ans. D'ores et déjà un observatoire a été créé : des données ont été stockées à Porquerolles et d'autres à l'INRA de Marrakech. Cependant, il faut attendre au moins trois ans pour avoir les premières tendances.

> **Programme Adopt' un palmier**

Ce programme a fait l'objet d'un financement par la région PACA. L'objectif est d'éviter de mettre des produits phytosanitaires et d'identifier les palmiers qui sont tolérants au charançon. L'espèce *Syagrus* par exemple, que l'on peut retrouver au siège du Parc national est moins sensible aux attaques de charançons. Le CBNMED a également réalisé des enquêtes pour savoir où se situaient les palmiers des Canaries qui avaient toléré le charançon sans être traités. Enfin, les agents ont effectué un travail important sur la collection de palmiers dattiers de Porquerolles où ils ont démarré des rejets à la base des palmiers, pour ensuite les cultiver dans une ombrière à Porquerolles. **Mme Lochon-Menseau** indique qu'elle dispose de beaux rejets qu'elle pourra mettre à disposition de l'aire d'adhésion du Parc national pour les partenaires que cela intéresse.

> **Régénération post-incendie au Cap Lardier**

La nature a repris ses droits après l'incendie du cap Lardier puisque dès 2018, une explosion de plantes annuelles a été constatée, puis en 2019, un maquis bas et en 2020 un maquis haut. Ci-dessous un exemple de régénération du palmier nain, indigène des côtes françaises méditerranéennes.



Palmier nain en 2017



Palmier nain en 2020

La présidente estime ce travail très intéressant et demande si les administrateurs souhaitent réagir sur cette présentation.

Le directeur rappelle que le Conseil d'administration du Parc national est aussi le Conseil d'administration du Conservatoire botanique national méditerranéen puisque c'est un établissement qui est rattaché au Parc national. Le travail que **Mme Lochon-Menseau** vient de présenter montre tout l'intérêt que le Parc national a à poursuivre la mutualisation avec le Conservatoire botanique. Le CBNMED partage toutes les instances du Parc national, à l'exception d'un Conseil scientifique qui, lui, est spécifique. Cela témoigne néanmoins d'une excellente mutualisation entre deux services de l'Etat avec un portage conjoint et des complémentarités très étroites dans les programmes d'actions qui sont menés. **Le directeur** remercie **Mme Lochon-Menseau** et toute son équipe, répartie entre Montpellier, Antibes et Hyères pour le travail formidable qu'ils réalisent également avec leurs collègues du Parc national.

M. Martin précise que le lien entre les deux Conseils scientifiques se fait facilement puisque le président du groupe Terre du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, Frédéric Médail, est également, président du Conseil scientifique du Conservatoire botanique. **M. Martin** félicite **Mme Lochon-Menseau** pour cette présentation très intéressante, stimulante et encourageante.

La présidente donne la parole à **M. Maury**.

M. Maury remercie **Mme Lochon-Menseau** et confirme ses propos sur la bonne résilience de la végétation sur le site de cap Taillat. On peut citer en exemple la Barbe de Jupiter, et un certain nombre d'espèces biophiles qui se sont bien comportées suite à l'incendie. En revanche, il y a de fortes inquiétudes sur les communautés faunistiques, telles que celle de la tortue d'Herman dont la population a été quasiment éradiquée suite à l'incendie. 95 % des individus ont été perdus. L'espoir de voir la population se restaurer de façon naturelle est presque inexistant. Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) travaille avec la SOPTOM (Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux) et le Parc national sur un projet de renforcement de cette population de tortues via des individus transloqués en provenance du centre de la SOPTOM. Ce dossier passera prochainement au CNPN (Conseil national pour la protection de la nature) pour obtenir les autorisations. Le CEN a bon espoir de pouvoir tenter cette opération de renforcement de population à partir d'individus détenus aujourd'hui en captivité et issus du milieu sauvage.

La présidente remercie **M. Maury** et demande s'il y a d'autres réactions.

M. Martin indique que le Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros a rendu un avis favorable sur ce dossier.

La présidente remercie **M. Martin**. Les résultats du vote seront connus en fin de séance mais elle pense que personne ne votera contre.

[La discussion se poursuit quelques secondes sur le questionnaire de vote que certains administrateurs n'ont pas reçu, probablement en raison de problèmes techniques].

► **La délibération n°11/2021 est adoptée.**

IV. Compte-rendu d'activité 2020 du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros.

La présidente donne la parole à **M. Martin**.

M. Martin débute son intervention en posant la question « Pourquoi un rapport du Conseil scientifique au Conseil d'administration ? ». La première raison réside sur le fait que cela est prévu par la loi. De plus, l'activité scientifique d'un Parc national est évidemment l'une de ces principales missions, aux côtés des missions pédagogiques, de protection, etc. Par ailleurs, ce rapport permet de suivre la mise en œuvre de la stratégie scientifique qui est arrêtée par l'établissement. En 2022, le Parc national devra redéfinir une nouvelle stratégie scientifique. Pour le moment, la stratégie actuelle explique évidemment la densité du rapport qui comporte 34 pages. Il est conscient qu'il est difficile d'en prendre connaissance intégralement, d'où l'idée qu'il a eu, comme les années précédentes, de rédiger un résumé, non pas pour inciter les administrateurs à ne pas lire le rapport, mais pour essayer de retenir les principales informations qui sont contenues dans ce document.

> Le travail « institutionnel » du Conseil scientifique en 2020

Une quinzaine de réunions ont été tenues pour les membres du Bureau, ce qui fait plus d'une réunion par mois et 6 à 10 réunions ont eu lieu pour des membres du Conseil scientifique hors Bureau. Il faut rajouter également la participation à toute une série de groupes techniques, de groupes de travail, etc.

> Les avis rendus par le Conseil Scientifique en 2020

La loi fait obligation de demander l'avis du Conseil scientifique dans un certain nombre de projets. Il a rendu 20 avis formels, dont 4 défavorables. 2 d'entre eux portent sur des demandes émanant de scientifiques et qui étaient insuffisamment justifiées pour des prélèvements de morceaux de queues de phyllodactyle et des biopsies sur les dauphins. Pour les phyllodactyles, des précisions ont été apportées en 2021 et l'avis a été rendu favorable. Un autre avis défavorable a été donné sur une activité culturelle, un projet de concert subaquatique. Le Conseil scientifique a jugé cette activité très impactante et ayant un intérêt mineur. Enfin l'autre avis défavorable correspond à une action de gestion relative à l'éradication des sangliers sur Bagaud. Parmi tous les avis produits, défavorables, favorables, etc, un seul n'a pas été suivi par le gestionnaire, c'est précisément celui relatif aux sangliers sur Bagaud. A cette occasion, une discussion franche et ouverte avec la direction a eu lieu et s'est bien passée. Le Conseil scientifique a maintenu son avis défavorable mais a compris les raisons qui avaient poussé la direction à adopter un avis différent.

> Inventaires, suivis, observatoires

Les inventaires, suivis, observatoires se sont poursuivis en 2020. En termes d'archéologie sous-marine, des discussions ont eu lieu avec la DRASSM, département des recherches archéologiques,

subaquatiques et sous-marines, mais elles n'ont pas permis d'aboutir à la réalisation d'un inventaire du patrimoine maritime en 2020. Il semble que les échanges progressent doucement en 2021, mais ils restent encore un peu difficiles, d'où la décision de se recentrer sur la caractérisation et la valorisation des sites les plus emblématiques. Une quarantaine de sites font l'objet de fiches descriptives à associer à une cartographie. Ce travail a démarré en octobre 2020.

S'agissant de la faune, il y a eu un suivi individuel des populations de Puffins de Scopoli et de Puffins Yelkouan par des opérations de captures-marquages-recaptures (bague) sur les îles d'Hyères. C'est un travail très important compte tenu de l'intérêt que présente cette espèce et de son caractère patrimonial. Il y a également eu un suivi des gîtes potentiels de reproduction et d'hivernage des chiroptères. **M. Martin** en profite pour signaler la découverte de Minioptères de Schreibers au fort de la Repentance. Il ne s'agit pas d'un chiroptère beau et rare, mais il est intéressant de le voir apparaître dans ce fort où sa présence n'avait jamais été relevée.

Par ailleurs, la veille écologique a été poursuivie sur les grandes nacres. Elles ont été décimées par un parasite au cours des deux dernières années, mais en novembre 2020, 8 grandes nacres vivantes ont été découvertes au sud de Port-Cros. Il s'agit de jeunes individus qui mesurent entre 8 et 20 cm et sont âgés de 1 à 2 ans. C'est évidemment un suivi qui doit se poursuivre pour vérifier l'hypothèse que le Conseil scientifique avait émise, à savoir qu'un certain nombre d'individus ayant résisté au parasite, recommencerait à essaimer, à ensemercer.

Enfin, **M. Martin** termine sur le suivi des gorgones blanches sur les 5 sites de Giens, Porquerolles, Port-Cros, le Levant et la Corniche Varoise. La bonne nouvelle, c'est que les taux moyens de nécroses des colonies évaluées sont faibles, moins de 10 % pour les sites de Port-Cros, du Levant et de la Corniche Varoise. En revanche, certains sites, notamment La Fourmigue, font état d'un taux de nécrose de l'ordre de 54 %. Néanmoins, les résultats sont globalement encourageants.



> Etudes – Recherches – Thèses

18 études concernant le Parc national ont été finalisées et validées par l'établissement en 2020, ce qui représente un budget d'environ 120 000€. Fin 2020, 8 thèses qui portaient potentiellement ou totalement sur l'espace du Parc national étaient en cours. Deux d'entre elles disposent d'un soutien direct financier du Parc national : la thèse de Julie Braschi qui porte sur la réserve intégrale de Bagaud et qui a été soutenue le 29 mars 2021, et la thèse de Marine di Stefano qui est en cours. **M. Martin** profite du sujet pour insister de nouveau sur le dispositif d'appui aux bourses de thèses régionales octroyées par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

En effet, le Parc national choisit des sujets de thèses qu'il propose pour ce soutien. Les thésards sont candidats aux bourses régionales et s'ils obtiennent la bourse, le Parc national peut co-financer la thèse à hauteur de 10 %, grâce à l'aide de la Fondation Prince Albert II de Monaco. Cette aide représente plus de 55 000€ sur 5 ans. **M. Martin** précise que pour l'année 2021, une seule thèse a

été retenue par la bourse régionale, l'autre thèse au titre de Pelagos n'a pas été retenue, ce qui fera perdre au Parc national cette aide pour cette thèse.

> Diffusion de l'information scientifique

M. Martin informe que le numéro 34 des *Scientific reports* a été publié. Il rappelle que Port-Cros est désormais le seul Parc national à publier une revue scientifique. Cette publication est due au travail acharné et remarquable qu'on ne saluera jamais assez de M. Charles-François Boudouresque qui en assure la rédaction scientifique de manière très efficace et qui y consacre beaucoup de temps.

Par ailleurs, en 2020, le fonctionnement du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros a retenu l'attention de la *Revue juridique de l'environnement* qui est la principale revue juridique en matière d'environnement en France. **M. Martin** a rédigé un article qui y a été publié et qui s'intitulait : « Les Conseils scientifiques des Parcs nationaux : réflexions à partir de l'exemple du Parc national de Port-Cros ». Cela démontre que le Parc national de Port-Cros et son Conseil scientifique sont regardés par les juristes nationaux comme un des exemples à suivre, voire peut-être à imiter.

M. Martin conclut en disant que le Conseil scientifique jouera pleinement son rôle pour continuer à contribuer avec le Conseil d'administration, au rayonnement régional, national et international du Parc national.

La présidente remercie **M. Martin** et tout le Conseil scientifique pour ce travail passionnant. Le Parc national est très fier du travail que le Conseil scientifique produit, puisqu'il participe au rayonnement externe de l'établissement. De plus, le travail est réalisé en excellente collaboration avec les agents. Le travail évoqué précédemment du Conservatoire botanique, et celui du Conseil scientifique, notamment juridique et législatif cette année place réellement la notoriété de Port-Cros au-dessus de celle des autres Parcs nationaux. Elle le constate lors des réunions de présidents de Parcs nationaux. Port-Cros est vraiment un exemple, un modèle très respecté pour le travail effectué, surtout celui du Conseil scientifique. Elle renouvelle ses félicitations et transmet ses amitiés à M. Boudouresque.

Le directeur estime qu'il faut aussi souligner l'initiative très intéressante qui a été prise à la réunion du groupe éthique pour justement comparer les méthodes de travail du Conseil scientifique et des équipes du Parc national. L'idée est d'essayer de comprendre pourquoi sur certains sujets, les deux parties étaient en désaccord, même si sur la majorité des sujets, des voies d'accord stable sont toujours trouvées.

La présidente a apprécié l'idée que la science, la recherche restent en bonne place dans les cœurs de métier des Parcs nationaux. Il est vrai que l'on évoque souvent l'architecture, le développement durable, le tourisme, la régulation, mais il est nécessaire de rappeler de temps à autre que le Parc national est un établissement qui réunit des scientifiques de grande valeur. En effet, on pourrait avoir l'impression d'une dispersion sur certains sujets qui ne semblent pas avoir de réel rapport avec la mission essentielle des Parcs nationaux. C'était important que **M. Martin** le rappelle. Elle indique avoir également apprécié l'intervention du Conservatoire botanique car il est passionnant de se replonger dans ce qui fait vraiment un des grands intérêts des missions des Parcs nationaux et de Port-Cros, en particulier. Elle donne la parole à **M. Serantoni**.

M. Serantoni souhaiterait remercier le Conseil scientifique, au nom des agents du Parc national, pour le travail étroit qui est réalisé sur le terrain. La relation avec le Conseil scientifique et ses membres a largement évolué ces dix dernières années et chacun travaille désormais de concert. Cette relation est très bien vécue par les agents du Parc national, de pouvoir être à la fois un support d'actions de recherche mais aussi d'accompagner les chercheurs sur le terrain et de pouvoir participer aux missions.

La présidente donne la parole à **Mme Bellan-Santini**.

Mme Bellan-Santini, en tant qu'ancien membre il y a longtemps, du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, se dit particulièrement satisfaite de constater ce bon fonctionnement. En définitive, elle pense que le regretté Roger Molinier (*NDLR : ancien président du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros*) doit être très heureux de cette situation. Elle ajoute que les données du Parc national de Port-Cros sont pour la France, une référence méditerranéenne à la hauteur de ce que produisent les italiens. Ce point est extrêmement important pour elle car en ce qui concerne la Méditerranée, une grande partie des données naturalistiques sont très approfondies par les italiens, en particulier par la Société italienne de biologie marine. Les données du Parc national de Port-Cros sont de très haute valeur. Malheureusement, la science dans certains parcs est un peu abandonnée au bénéfice des parcs d'attractions. En tant que scientifique, elle le regrette fortement. Elle félicite le Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros pour le défi qu'il relève.

La présidente remercie Mme Bellan-Santini.

► **La délibération n°12/2021 est adoptée.**

V. Inscription en recettes exceptionnelles.

Le secrétaire général précise qu'il s'agit d'un petit point relatif à la régularisation des comptes de l'établissement. Cela concerne 5 écritures comptables en dépenses, antérieures à 2020 pour des contributions et des retenues pour pension dont les agents ne sont ni identifiés ni identifiables. L'obligation de reversement de ces sommes (impossible à effectuer dans ces conditions) est désormais couverte par la prescription. Il est donc proposé au Conseil d'administration de valider l'inscription en recettes exceptionnelles d'une somme de 489,75€.

La présidente remercie le secrétaire général et estime que l'assemblée ne verra aucun inconvénient à approuver la délibération.

► **La délibération n°15/2021 est adoptée.**

VI. Modification de la tarification de la ZMEL de Bagaud.

La présidente donne la parole au **directeur**.

Le directeur précise qu'il s'agit d'un ajustement de tarification. Il rappelle que le Conseil d'administration avait voté il y a deux ans, et confirmé l'année dernière pour 2021, les tarifs de séjours de nuit sur les bouées aménagées dans la passe de Bagaud à Port-Cros. La mise en paiement de la redevance de stationnement de nuit sur les bouées est automatisée via un dispositif numérique sur internet. Ce dispositif permet de réserver et payer sa bouée pour la nuit avant de prendre la mer. Il fonctionne de mieux en mieux à mesure que les plaisanciers en sont bien informés et que les réseaux sur place s'améliorent également.

La tarification pour les bateaux est une tarification au mètre carré, soit longueur du bateau multipliée par la largeur. L'ajustement correspond à permettre d'arrondir des centimes à l'euro pour simplifier les écrits comptables. C'est ce qui est déjà pratiqué dans le port de Port-Cros. La seconde proposition est de majorer de 30 % les nuitées pour les plaisanciers qui se déplacent à la capitainerie pour payer. En effet, certains prétextent aujourd'hui que le système de réservation à la bouée ne fonctionne pas, afin de ne pas effectuer leur réservation. Ce fonctionnement est également déjà en vigueur dans le port de Port-Cros. Cet ajustement de détail est destiné à alléger le travail des agents qui sont sur place.

Néanmoins s'il y a une coupure de réseau, si on sait qu'il y a telle bouée où le réseau est difficile à atteindre, le Parc national saura bien entendu appliquer ces nouvelles règles avec parcimonie.

La présidente demande s'il y a des réactions sur cette modification ?

M. Blanc souhaite ajouter qu'une redevance pour utilisation du domaine public sera mise en place. C'est une redevance de l'ordre de 1 500€/an. Elle est en train d'être déterminée en liaison avec les services de la DDTM. Il s'agit d'une procédure tout à fait classique et normale.

Le directeur répond qu'il faudra voir comment elle sera déclinée sur Port-Cros. Il informe que le Parc national bénéficie globalement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine soumise à redevance auprès de l'Etat. Il croit se souvenir qu'un principe de gratuité avait été adopté. Le Parc national effectue ensuite la location des redevances d'occupation de chacune des bouées pour les amarrages de nuit. **Le directeur** rappelle que l'amarrage de jour est gratuit et permet néanmoins aux plaisanciers d'accéder aux établissements commerciaux de Port-Cros, en particulier les restaurants.

M. Blanc répond que la DGFIP reviendra ultérieurement vers le Parc national sur ce sujet.

Le directeur rappelle un élément fondamental concernant la gestion de ce dispositif de zone de mouillage. Le tarif de séjour n'est pas dégressif en fonction de la durée, mais exponentiel. Ce fonctionnement nouveau est destiné à entraîner un mouvement des bateaux, il estime que c'est très important dans un cœur de parc national.

Mme Sejalon demande si la fréquentation de cette ZMEL est à la hauteur des espérances du Parc national. Quel retour en a-t-il ?

Le directeur répond par l'affirmative et indique qu'un bilan avait déjà été réalisé auprès du Conseil d'administration. Il indique que la saison 2020 a été très atypique puisqu'elle a démarré tardivement compte tenu des interdictions de circulation des navires de plaisance jusqu'au mois de juin. La ZMEL a été réceptionnée début juin et le système informatique a réellement été fonctionnel au 15 juillet. Entre le 15 juillet et le 30 septembre, la recette obtenue était de l'ordre de 90 000€, ce qui démontre que le système économique s'équilibre avec la mutualisation que le Parc national réalise entre l'équipe chargée du port de Port-Cros et l'équipe chargée du suivi de la zone de mouillages et d'équipements légers.

Le retour d'expériences est positif, ce qui amène **le directeur** à évoquer le point qui sera présenté ultérieurement dans le cadre des dossiers d'actualité. L'établissement souhaite dans un premier temps terminer la ZMEL de Port-Cros et réaliser un retour d'expériences avant d'engager l'aménagement d'une zone de mouillage autour de l'île de Porquerolles qui est un projet d'une ampleur 4 à 5 fois supérieure à celui de Port-Cros.

Pour revenir à la ZMEL de Bagaud, le retour des plaisanciers est positif sur le plan de l'utilisation. Dans l'ensemble, ils comprennent les raisons qui conduisent le Parc national à aménager ce type de dispositif. Ils obtiennent un mouillage qui est non destructif pour les Herbiers de posidonies et qui présente des conditions de sécurité renforcées par rapport à un mouillage individuel sur ancre. L'été dernier, les restaurateurs avaient craint d'observer une baisse de fréquentation de leurs établissements mais en réalité le retour d'expériences avec les commerçants en fin de saison n'a absolument pas été négatif. Il y a eu uniquement une demande d'installation de bouées permettant l'accueil d'unités de dimension plus importante. En effet, seules 8 bouées pouvaient permettre l'accueil d'unités mesurant entre 15 et 30 mètres. Vraisemblablement ce nombre était insuffisant donc des tolérances ont été ouvertes cette année sur d'autres bouées pour accueillir des bateaux de plus de 15 mètres.

La présidente donne la parole à **Mme Cananzi**.

Mme Cananzi confirme qu'il s'agit d'une opération positive à tous points de vue, y compris pour le milieu marin, mais émet toutefois un bémol. La ZMEL de Bagaud entraîne sur Porquerolles un report des bateaux qui n'ont pas pu mouiller dans la ZMEL de Port-Cros. Elle alerte sur ce phénomène qu'il va falloir prendre en compte avec la future ZMEL de Porquerolles qui verra le jour dans deux ans. Avec la période sanitaire, certaines frontières même maritimes ont été fermées et le phénomène de report a été très présent cette année. C'est pourquoi elle préconise d'être vigilant à la gestion des bouées qui seront installées sur Porquerolles.

La présidente acquiesce.

Le directeur confirme les dires de **Mme Cananzi**. Le Parc national effectue des comptages et les effets reports peuvent être mesurés dès à présent. L'établissement sera bien entendu vigilant sur les aménagements réalisés à Porquerolles. Le principe d'aménagement de la ZMEL de Porquerolles tel qu'il s'établit à l'issue des premières concertations qui ont eu lieu avec les différentes catégories socio-professionnelles, ne sera pas un copier-coller de ce qui a été réalisé à Port-Cros. Il y aura des zones aménagées pour le mouillage, des zones interdites aux mouillages et des zones où le mouillage spontané sur ancre sera maintenu. **Le directeur** souligne tout de même que l'on observe certains jours une saturation complète du milieu marin même sans ZMEL et sans bouée. Aller à Porquerolles un jour où il y a 1 500 bateaux à l'ancre au nord de l'île relève du défi en tant que navigateur, car il faut arriver à trouver une place, jeter son ancre sans faire de nœud avec celle du voisin, etc.

Mme Cananzi confirme que ce ne sera pas le même copier-coller mais il y aura quand même ce phénomène de report.

Le directeur informe qu'il y a une réflexion qui s'engage sur l'ensemble de la rade d'Hyères de façon à identifier où peuvent s'aménager des zones de mouillage et d'équipements légers pour la plaisance.

M. Lefebvre confirme les dires **du directeur**. Il souhaiterait également ajouter un point sur la ZMEL de Bagaud. Le Préfet maritime, par arrêté du 15 décembre 2020, a abaissé à 24 mètres la taille des navires autorisés à mouiller en cœur de parc. Il n'est pas impossible que le Parc national voit affluer davantage de demandes de mouillage pour les navires de 24-30 mètres au sein de cette ZMEL.

La présidente donne la parole à **M. de Cabarrus**.

M. De Cabarrus demande quelle information est mise en place pour accéder au site internet, est-ce qu'il existe des informations qui ont été placées sur les bouées directement ? Par ailleurs, il souhaite faire part du report très important du nombre de bateaux à Port-Man où le mouillage reste libre puisque c'est une zone de mouillage forain. Enfin, il estime très regrettable que les bateaux de 24 à 30 mètres soient désormais interdits parce qu'il n'y en a pas beaucoup d'une part, et parce c'est tout de même en général une clientèle intéressante pour les commerces et pour la population port-crosienne.

Le directeur répond qu'en ce qui concerne le marquage des bouées de la ZMEL, chacune d'entre elle est équipée d'un « flash code » qui permet un lien direct sur le site internet de réservation. D'autre part, le Parc national a lancé parallèlement à l'aménagement de cette ZMEL, une importante campagne sur l'éco-navigation dans une aire marine protégée : le programme éco-naviguer à Port-Cros, qui a bénéficié de subventions de l'Agence de l'Eau et de subventions de mécènes. Une plaquette a été distribuée sur la ZMEL à l'ensemble des plaisanciers. Pour la même mise en service, des équipes tournaient aux horaires de connexion, le soir après 18h et le matin avant 8h, afin d'aider les éventuels plaisanciers à se connecter s'ils avaient des difficultés. Ce dispositif d'appui auprès de

chaque bateau ne pourra être maintenu pour des raisons d'effectifs mais la campagne de communication qui a été réalisée va se poursuivre dans l'avenir. Le marquage des bouées n'est pas un problème qui est remonté régulièrement contrairement à celui relatif au réseau.

Concernant les effets reports à Port-Man, **le directeur** informe qu'ils ont été mesurés eux aussi et sont significatifs. Port-Man pourra donc faire peut-être un jour l'objet d'une extension. Cela n'a pas été jugé comme prioritaire compte tenu du fait que les fonds de l'anse de Port-Man sont des fonds sableux. L'Herbier y a quasiment totalement disparu lors du fonctionnement de l'usine de savon qui existait au fond de l'anse. Cela ne signifie pas que l'Herbier ne pourrait pas revenir un jour mais le Parc national a estimé qu'à la date d'aujourd'hui, l'aménagement d'une ZMEL à Port-Man n'était pas prioritaire par rapport à d'autres sites en particulier au nord de Porquerolles, où l'on dénombre plus d'un millier d'ancrages quotidiens dans l'Herbier de posidonies.

Enfin, sur la question des bateaux mesurant entre 24 et 30 mètres, **le directeur** précise qu'il s'agit du contraire de ce qu'a indiqué **M. De Cabarrus**. En effet, aujourd'hui, l'ancrage des bateaux de plus de 24 mètres est interdit dans tout l'Herbier en Méditerranée sauf quelques zones qui ont été réservées parce qu'ils s'agit justement de zones sédimentaires. Le seul endroit finalement aujourd'hui où les bateaux de plus de 24 mètres peuvent venir au-dessus de l'Herbier de posidonies, c'est dans le cœur de parc de Port-Cros, sur la ZMEL, puisque le décret concernant Port-Cros interdit la circulation des bateaux de plus de 30 mètres. Par conséquent, les navires compris entre 24 et 30 mètres peuvent venir s'amarrer sur les bouées de la zone de mouillage de Port-Cros, rare site à pouvoir les accueillir.

M. De Cabarrus répond qu'il avait mal compris. Il remercie **le directeur** et se félicite de cette situation. Il félicite également le Parc national pour l'instauration des QR code qui permettent de simplifier efficacement le processus.

Le directeur ajoute qu'il existe maintenant une pléiade de dispositifs type bouées connectées. Avec l'intelligence artificielle et l'arrivée de la 5G, une ère incroyable s'ouvre sur ces questions. Il ne se passe pas un mois sans que le Parc national ne soit démarché par des sociétés souhaitant présenter ces nouveaux dispositifs.

M. De Cabarrus souhaiterait rajouter que l'Herbier de posidonies sur Port-Man commence néanmoins à bien reprendre notamment sur les zones qui sont interdites aux mouillages, ce qui est une bonne nouvelle.

Le directeur ajoute que cet Herbier était dégradé mais il existait encore. C'est bien pour cette raison que les lignes de mouillage de surface avaient été placées pour éviter des dégradations supplémentaires et lui permettre de se régénérer. En revanche, au fond de l'anse de Port-Man, la dégradation est beaucoup plus avancée.

► **La délibération n°16/2021 est adoptée.**

DOSSIERS VOTES EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2021

A. Régulation des vélos à Porquerolles.

La présidente indique que ce dossier a été voté en Bureau du Conseil d'administration qui était présidé brillamment par **Mme Cananzi** en son absence. Elle l'en remercie.

Le directeur informe que depuis 2018, le Parc national a organisé plusieurs réunions avec l'ensemble des entreprises de location de cycles à Porquerolles. L'objectif était de trouver des solutions pour éviter l'augmentation du parc de cycles présents sur l'île dans un premier temps, et à terme, pour se mettre en conformité avec les chiffres annoncés par le décret ayant institué la charte du Parc national. Ces réunions ont avancé assez positivement et ont permis de soulever un certain nombre de questions complémentaires : d'une part, le nombre important de vélos présents sur l'île qui ne font pas partie du parc de location de cycles (résidents par ex) et d'autre part, le nombre de vélos transportés par les compagnies maritimes.

Dans le cadre de la négociation de la charte, les loueurs de vélos souhaitaient que le Parc national puisse également trouver des solutions pour les vélos transportés par ces compagnies. C'est pourquoi, l'établissement a prévu un dispositif spécifique de marquage des vélos pour les compagnies maritimes qui sera distribué à l'embarquement vers Porquerolles. Cette solution engendre des questions supplémentaires dans la mesure où la billetterie est électronique. La distribution sera déployée à la Tour Fondue et également au port du Lavandou puisque deux compagnies y proposent des traversées avec les vélos. Le Parc national a strictement limité le nombre d'autocollants donné à ces compagnies maritimes au nombre de billets passages-vélos qui avaient été distribués l'été 2020, à savoir 1 500 vélos pour la compagnie maritime TLV (sous DSP) respectivement pour les mois de juillet et août. La TLV bénéficie donc aujourd'hui de 3 000 dispositifs de marquage. Au-delà, les vélos qui seront transportés ne seront pas autorisés à accéder dans la partie cœur de parc national.

Le directeur poursuit en informant qu'un arrêté du directeur du Parc national sera signé pour interdire les vélos non marqués dans les cœurs de parc de Porquerolles. Parallèlement, une charte avec les loueurs de vélos sera signée et le Parc national leur distribuera le nombre d'autocollants correspondant au nombre de vélos qu'ils avaient déclaré en 2018 lors du dernier recensement exhaustif. 2 475 marques seront distribuées aux compagnies de location de vélos.

Par ailleurs, l'établissement met en place un double dispositif de comptage cet été. Le premier via l'installation d'éco-compteurs qui vont automatiser le comptage des vélos qui circulent sur les trois chemins principaux à la sortie du village de Porquerolles. Le second via un comptage visuel qui sera réalisé à trois reprises cet été par les équipes du Parc national. Ce comptage permettra également de recenser les problématiques qu'il pourrait y avoir sur les marquages par autocollants.

L'établissement a fait le maximum pour obtenir la signature de cette charte et la mise en application du nouvel arrêté du Parc national interdisant les vélos en cœur de parc. La signature de cet arrêté était prévue pour le 1er juillet, mais a été reportée. Les loueurs de vélos se sont groupés en association début juin, ce qui est positif mais ils ont souhaité solliciter un Conseil juridique pour les accompagner dans la signature de la charte. Le principe de la signature n'est absolument pas remis en cause, l'établissement a reçu vendredi dernier un retour des compagnies de location qui posent quelques questions notamment celle de la propriété des marques. Les loueurs de vélos s'interrogent sur le devenir des marques en cas de cessation d'activité. En d'autres termes, peuvent-ils revendre un fond de commerce avec les droits de circuler que le Parc national leur a accordé, ou est-ce que les marques appartiennent au Parc national qui lui est libre de redistribuer. C'est une question importante par rapport à l'économie de ces activités.

L'établissement avait prévu dans la charte, que les marques restent sa propriété ; néanmoins, le Parc national s'engage à restituer le même nombre de marques aux nouveaux acquéreurs ou gestionnaires des fonds de commerce s'il s'agit d'une activité de location de vélos. En revanche, si la cessation d'activité entraîne un transfert vers une autre activité type restaurant, sandwicherie, immobilier, etc, le Parc national récupère les marques, ce qui permet de diminuer le nombre de vélos ou, les redistribue équitablement entre les compagnies.

Le directeur informe qu'il n'a pas eu le temps d'échanger avec les loueurs depuis vendredi dernier, mais il entend, avant la fin de la semaine, avoir un nouveau rendez-vous avec eux. Il s'agit d'un petit contre-temps, mais il estime que le Conseil juridique est fait pour mieux les protéger et ce n'est pas synonyme d'une remise en question du principe qui a été acté avec eux.

La présidente estime qu'il ne faut toutefois pas tarder car il y a certaines personnes qui ont déjà commencé à organiser leur séjour. Si aujourd'hui, elles s'imaginent qu'elles peuvent louer un vélo et que lorsqu'elles arriveront en fin de semaine, ce ne pourra plus être possible, cela sera fâcheux et c'est pourquoi il ne faut vraiment pas perdre de temps.

Le directeur répond que le Parc national fera preuve d'une certaine compréhension cet été. L'objectif de l'été 2021 est surtout de faire adopter le principe du marquage et d'ajuster les problèmes d'intendance liés à cela. En accord avec la mairie et l'adjointe spéciale de Porquerolles, des séances de distribution des autocollants pour les habitants et résidents seront organisées de façon, à ce qu'il n'y ait pas de forte tension avec eux. L'objectif n'est pas de diminuer le nombre de vélos des résidents et habitants mais d'éviter l'expansion du parc de vélos à Porquerolles.

Par ailleurs, **le directeur** précise que le Parc national n'a de compétence que dans les cœurs de parc et non dans le village. En effet, il demeure une proportion du parc de vélos en location dans le village. Il y a deux ans, l'établissement avait effectué des comptages, mais il souhaite en refaire de manière plus précise afin de déterminer la proportion des vélos en cœur de parc dans les espaces naturels par rapport à ceux qui restent dans le village. Le Parc national avait sollicité une délibération au Bureau du 18 juin car **le directeur** pensait à l'époque que la charte serait signée et qu'elle aurait pu être présentée pour ce Conseil d'administration. Compte tenu du retard, la discussion est ouverte.

La présidente donne la parole à **M. Bernardi**.

M. Bernardi souligne le fait qu'il y ait aussi des particuliers qui viennent avec leurs embarcations et leurs vélos, et les compagnies de bateaux-taxis qui transportent aussi. C'est un phénomène marginal, certes, mais qui existe néanmoins.

Le directeur confirme les dires de **M. Bernardi** et informe que cela correspond au 0,5 % d'ajustement que l'établissement doit encore faire. Pour les compagnies de bateaux-taxis, le Parc national verra avec elles pour connaître le nombre de vélos transportés l'été dernier afin de leur transmettre le nombre de dispositifs correspondants. Pour les vélos des particuliers, il y en a très peu mais ils pourront récupérer leur dispositif de marquage, soit au siège du Parc national, soit à l'office du tourisme près du port de Porquerolles (BIP), soit à la maison de parc de Porquerolles.

M. Bernardi souligne que ce phénomène marginal est néanmoins à prendre en compte par rapport aux effets report. Si les personnes sont limitées en vélos d'un côté, il ne faut pas avoir une facilité par une autre porte d'entrée.

Le directeur précise que la crainte essentielle des loueurs de vélos de Porquerolles était de voir s'installer sur la presqu'île de Giens et notamment à proximité de l'embarquement, des professionnels de la location de vélos. En cas de saturation du quota de vélo distribué à Porquerolles, les gens loueraient à Giens leurs vélos et les amèneraient via les compagnies maritimes. C'est pourquoi le dispositif mis en place par le Parc national évitera ce phénomène. Il ajoute néanmoins qu'un tel calcul ne serait pas viable économiquement. Louer un vélo 15-17€/jour puis payer un tarif de passage vélo qui a augmenté cette année à la TLV, qui est de l'ordre de 17€ engendre une facture de 34€, ce qui démontre que le modèle économique ne serait pas viable.

La présidente s'interroge sur le fait que la limite sur l'île entre l'aire d'adhésion et le cœur de parc n'est peut-être pas suffisamment claire pour que les cyclistes sachent à quel endroit ils entrent en cœur de parc, et à quel endroit ils sont en aire d'adhésion. En effet, ils pourront toujours prétexter qu'ils ne savaient pas qu'ils étaient en cœur de parc. Il avait été question à un moment donné, d'approfondir le sujet d'une matérialisation plus claire entre le cœur de parc et l'aire d'adhésion. Elle se met à la place des visiteurs et admet que cela ne doit pas être évident de s'y retrouver pour savoir à quels endroits les marques sont obligatoires ou non.

Le directeur répond que le dispositif a été renforcé avec les collectivités, et la mairie d'Hyères en particulier, pour l'information des entrées en cœur de parc/sorties de village, particulièrement liées aux risques d'incendies qui est la priorité numéro 1. Cela a été bien réalisé, mais il est vrai qu'il faudra se poser la question lors d'un retour d'expériences, du balisage des sorties de village/entrées en cœur de parc.

La présidente donne la parole à **Mme Cananzi**.

Mme Cananzi corrobore les dires de **M. Bernardi** sur les bateaux-taxis. Il y a deux jours, elle a constaté qu'il y avait 10 vélos sur un taxi. C'est en effet peut-être marginal mais si c'est une dizaine par jours, le quota de 200 à 300 vélos est vite atteint. C'est donc un sujet à prendre en compte. Par ailleurs, concernant l'identification distincte entre cœur de parc et aire d'adhésion, elle estime que par la mise en place des différents types de marquage, le Parc national semble tout de même avoir couvert à 98 % l'ensemble des parcs de vélos qui vont circuler sur l'île.

Elle ne juge pas pertinent d'annoncer une autre « restriction » ou une barrière visuelle ou administrative les alertant qu'ils sont en zone cœur de parc ou en zone d'adhésion. Elle préférerait que les messages communiquent le fait que lorsque les visiteurs posent le pied à Porquerolles, ils sont dans un Parc national. C'est cette idée qui doit être mise en avant et ce serait plus adéquat. A priori, 99 % des vélos devraient être équipés d'une bague qui leur permettent de circuler donc elle ne pense pas que ce distinguo soit éthiquement et commercialement utile.

Le directeur répond que les deux interventions démontrent qu'il y a un vrai sujet et c'est bien le retour d'expériences de cette saison qui permettra de savoir s'il y a encore des vélos non marqués qui doivent l'être. Des mesures de police renforcées n'ont pas été prévues cet été justement pour avoir ces *feedbacks* et procéder aux ajustements correspondants.

La présidente donne la parole à **M. Dalmas**.

M. Dalmas demande si le marquage est indifférencié entre les vélos électriques et les vélos normaux. Il souhaiterait savoir si à terme les 2 475 vélos pourront tous être électriques, ce qui posera des problèmes de vitesse, de sécurité, d'accès etc. Une répartition dans les 2 475 vélos a-t-elle été mise en place ?

Le directeur répond qu'à l'heure actuelle, 3 dispositifs de marquage ont été mis en place cet été.

- Un autocollant jaune destiné aux loueurs de cycles.
- Un autocollant orange destiné aux résidents et aux habitants.
- Un autocollant bleu destiné aux compagnies maritimes. Cette vignette sera périssable, puisqu'elle est destinée à une très courte durée d'usage, pour les cycles qui seront transportés occasionnellement via la navette.

Il n'y a donc pas, pour le moment de dispositif spécifique prévu pour les vélos électriques. Ce point a été discuté avec les compagnies de location de vélos. Il y avait deux solutions. La première correspondait à fixer un quota du nombre de vélos par loueur, par exemple, 10 % du parc de vélos global dédié aux vélos à assistance électrique (VAE). La mise en place d'un quota pourrait être applicable.

La seconde consistait à limiter les itinéraires ouverts aux VAE par rapport aux autres vélos, de façon à ce qu'il n'y ait pas de VAE sur les itinéraires considérés comme plus dangereux que autres. **Le directeur** souligne que le modèle économique du VAE n'est pas si évident que cela. Un VAE coûte très cher à l'acquisition pour les loueurs et le taux d'usure indiqué montre que la rentabilité économique du système n'est pas garantie pour eux.

Le directeur conclut en disant que le sujet n'est absolument pas clos. La charte est annuelle, ce qui signifie que le nombre de vélos, le nombre de badges distribués, la façon dont le dispositif fonctionne seront refixés chaque année. L'idée est d'arriver à terme à un dispositif stabilisé pour 2 ou 3 ans. Ce dossier sera donc évoqué chaque année en Conseil d'administration puisque la fixation du nombre de marques relève de sa compétence ou par délégation, au Bureau du Conseil d'administration.

La présidente donne la parole à **M. De Marco**.

M. De Marco regrette néanmoins que rien de soit mis en œuvre quant à la vitesse à l'intérieur du cœur de parc. Cela pose des problèmes de sécurité mais aussi de dégâts, notamment cette année où il y en a eu un certain nombre.

Le directeur répond que la vitesse des VAE est fixée dans la charte. Comme pour les cycles normaux, elle est fixée à 20 km/h. Les loueurs de vélos s'engagent à donner l'information, elle sera affichée dans les magasins de location de vélos. Il comprend les propos de **M. De Marco**, et sait qu'il y a des vélos qui roulent beaucoup trop vite, mais cela pose un réel problème de contrôle et de validité de la verbalisation.

M. De Marco répond que sans aller sur une telle logistique, un simple contrôle visuel pourrait être réalisé.

Le directeur répond que les agents font déjà du contrôle visuel, mais il parle ici plutôt de mesures de police. Comment verbaliser un vélo qui va à plus de 20 km/h ? L'arrêté que **le directeur** doit signer, fixe bien cette limitation de vitesse, mais comme dans toutes les mesures adoptées par les différentes autorités, le problème de l'application se pose de façon pleine et entière.

La présidente remercie **M. De Marco** est pense qu'il doit tout de même être satisfait de constater que ce sujet dont il a été question depuis longtemps, avance. Elle reconnaît que l'idéal serait d'arriver à diminuer le parc de vélos mais la mise en place de ces mesures est une bonne progression. Elle précise que cet été 2021 est celui de toute la mise en application d'actions qui étaient attendues depuis longtemps.

M. De Marco approuve mais indique que visuellement les vélos n'ont pas du tout diminué. Ces derniers jours, de nombreux vélos étaient entassés le long des arbres, couchés par terre, les passants devaient enjamber les vélos pour accéder aux plages, cela pose réellement des problèmes.

La présidente comprend mais rappelle que c'est un début. Avec le retour d'expériences de cet été, cela permettra d'avancer encore un peu plus vite. Mais en effet, si aucune amélioration conséquente n'est constatée, il faudra peut-être passer à une vitesse supérieure pour l'année suivante.

M. De Marco estime qu'il faudra peut-être aussi transmettre aux visiteurs qui arrivent sur l'île des consignes sur la vitesse, même s'il admet que cela ne sert que modérément. Par ailleurs, à sa connaissance, rien n'est prévu à l'embarquement ou à l'arrivée sur l'île, et pas uniquement sur l'information concernant les vélos, mais aussi sur les différentes consignes de sécurité incendies, etc. Un dispositif est-il prévu ?

Le directeur répond par l'affirmative et se traduira via la nouvelle gare maritime. Elle ne sera pas ouverte de façon fonctionnelle au public cet été, néanmoins, les murs et les vitres sont en place. La semaine prochaine, des vitrophanies comportant l'information sur le Parc national doivent être posées. Ces vitrophanies sont provisoires puisqu'elles sont prévues pour être lisibles depuis l'extérieur de la gare maritime alors qu'à terme, il faudra qu'elles soient aussi lisibles de l'intérieur. L'établissement se réjouit d'avoir pu travailler très en amont avec la Métropole lors de l'élaboration du

projet architectural. L'idée était de faire en sorte que cette gare maritime devienne la porte d'entrée de Porquerolles, par une information des règles sur les cœurs de parc. Le travail est en cours avec la métropole.

M. De Marco rejoint la remarque de **Mme Cananzi** sur le fait que l'arrivée à Porquerolles doit correspondre à l'arrivée dans un Parc national même si ce n'est effectivement pas exactement le cas. Cela sera plus facile à comprendre si on ne démultiplie pas les informations sur cette petite île.

La présidente approuve.

Le directeur ajoute qu'il est également en contact avec la métropole et la TLV aussi sur un autre sujet. Dans la délégation de service public, il est stipulé le devoir d'information de la compagnie maritime sur les risques d'incendies par rapport au cœur de parc national sur la période estivale notamment, période où les sécheresses génèrent un risque d'incendie très fort. Vendredi dernier, **le directeur** informe qu'il travaillé avec la TLV sur les dispositifs qui pouvaient être installés. Au départ, il y avait des films qui avaient été projetés pendant quelques mois mais cela avait été abandonné car trop compliqué.

L'objectif reste tout de même d'avoir un message audio de 10 à 15 secondes maximum pour informer que les plages et les massifs forestiers sont des cœurs de parc national et qu'en période de sécheresse, les risques incendies sont extrêmement forts, c'est pourquoi l'interdiction de fumer est de rigueur. Ce message est suffisant à ce stade. Il n'est nul besoin de noyer le caractère essentiel de ce message dans d'autres informations à caractère touristique ou autres. C'est en tout cas le choix de l'établissement de diffuser un message très court portant sur le risque incendie. Ce risque est prioritaire par rapport à tous les autres problèmes qu'il peut y avoir à Porquerolles. **Le directeur** conclut en disant qu'il n'ose pas imaginer un seul instant qu'il y ait un incendie sur une partie du massif de Porquerolles.

M. De Marco approuve.

La présidente demande s'il y a d'autres réactions.

M. Bernardi signale de ne pas oublier de diffuser à minima les messages en français et en anglais.

La présidente rajoute en italien également.

Le directeur confirme, si le message ne dure que 15 secondes, cela ne représente que 45 secondes au total et sur une traversée de 20 minutes. Cela pose néanmoins des problèmes d'équipements des bateaux, cette difficulté est en cours d'examen.

La présidente approuve cette solution car la traversée est faite aussi pour profiter du paysage, de l'arrivée sur l'île, il est donc peu opportun de diffuser des films, et obliger les gens à regarder les écrans.

Le directeur ajoute que depuis le 1er juillet, tous les matins à l'embarquement à la gare de la Tour Fondue, 7j/7j, une présence de la garde régionale forestière est assurée. Parmi ces jeunes saisonniers, il y a deux crieurs de quai qui vont avoir une corne de brume, et qui seront censés délivrer le message, en cas de concentration des files d'attente. **Le directeur** souligne que le Parc national est le seul organisme à bénéficier de crieurs de quai.

La présidente demande s'il y a d'autres réactions.

M. Dalmas demande si les quotas de traversées seront réduits les jours où le risque incendie est fort.

Le directeur répond par la négative.

M. Dalmas demande pourquoi une telle démarche ne pourrait-elle pas être mise en oeuvre. Ce serait une très bonne raison pour diviser par deux le nombre de vélos.

Le directeur répond que cela n'a pas été prévu par la délégation de service public. Néanmoins, il faut savoir que la plupart du temps, les jours de risque incendie renforcé, avec classement rouge, risque extrême avec classement rouge renforcé, correspondent à des périodes où le vent est important. Les nombreuses années d'observation de la fréquentation et de comptage ont démontré que lorsqu'il y a un vent renforcé de plus de force 3-4, le risque incendie est donc accru, mais le nombre de passagers est très nettement inférieur aux jours de beau temps. Cette situation est prouvée grâce à cinq années de statistiques de la fréquentation de Porquerolles.

La présidente ajoute qu'il serait logique d'avoir moins de personnes sur l'île à évacuer, au cas où un incendie venait à se déclarer, mais cela relève d'interdiction de sécurité publique.

Le directeur rappelle que pour des raisons d'économie touristique, un système dérogatoire est appliqué à Porquerolles. En risque d'incendie renforcé, l'accès vers les plages de Porquerolles et les chemins y donnant l'accès continuent d'être autorisés. A Port-Cros, le risque étant encore plus élevé, le Parc national a demandé au Préfet du Var de durcir les conditions d'accès aux plages.

La présidente estime que si les accès étaient fermés, le problème serait résolu.

Le directeur répond que le village ferait face à une concentration importante de visiteurs ce qui poserait d'autres types de difficultés.

La présidente ajoute que tous les visiteurs ne se renseignent pas nécessairement à l'avance et malheureusement, c'est à l'arrivée sur place qu'ils constatent les obligations et les problèmes.

Mme Cananzi estime que la fermeture de l'île pendant ces périodes-là ne serait pas une bonne idée. En revanche, elle estime qu'une limitation en période de grand vent pourrait être établie. Elle informe qu'il y avait un temps, un affichage était situé à la Tour Fondue pour informer de la fermeture des massifs et qu'il était par conséquent préférable de venir les jours où il y avait moins de vent. Peut-être que cela a déjà été fait.

La présidente confirme.

Mme Cananzi demande comment cela a été réalisé.

La présidente répond par des panneaux, mais elle rajoute que les visiteurs viennent quand même alors que depuis presque La Capte, le message « Parking complet » est diffusé.

Le directeur adjoint répond que même lorsque les visiteurs ont l'information, que lorsqu'ils sont rencontrés par les crieurs qui leur expliquent la situation, seuls 5 à 10 % décident finalement de rebrousser chemin. Les autres font fi du risque car ils ont fait un trajet plus ou moins long pour venir, avec les enfants, etc. On n'arrive pas à les dissuader, au bout d'un moment, ils n'écoutent plus et montent quand même dans le bateau, parce qu'ils ont peur que la navette partent sans eux.

Le directeur ajoute qu'il y a encore un travail à produire avec les commerçants de Porquerolles. La première année que ce dispositif d'information sur les fermetures des massifs avant l'embarquement

avait été mis en place, le Parc national avait reçu des réactions négatives de certains commerçants prétextant que l'établissement allait « tuer l'économie de l'île ».

Mme Cananzi répond que ce n'était pas tous les commerçants. Le discours prononcé portait sur l'inaccessibilité alors qu'il y avait quand même encore un accès sur le village. Elle reconnaît qu'il est dangereux de laisser aller les visiteurs sur les chemins où il y a des broussailles, qu'ils continuent de fumer sur les plages. C'est un réel problème de contrôle. Il y a peut-être, en effet, des mesures qui sont à prendre à la Tour Fondue en amont. Les crieurs sont une bonne solution mais il faudrait au moins doubler d'un panneau, qui selon elle, lui paraissait aussi efficace et en rajouter davantage parce que ce système marchait bien à une époque.

La présidente souhaite livrer son expérience personnelle car c'est à ce moment qu'elle a compris qu'il va être difficile de changer radicalement la situation. Elle raconte qu'elle était en balade sur les chemins forestiers de Porquerolles, et qu'elle a aperçu un couple charmant de trentenaires qui avait l'air « normal » et qui était en train de fumer des cigarettes. Elle a alors informé le monsieur qu'il était interdit de fumer. La personne lui a répondu qu'elle n'avait pas vu le panneau. **La présidente** lui a répondu qu'il était étonnant qu'il soit nécessaire d'attendre une pancarte d'interdiction pour comprendre qu'il ne fallait pas fumer alors qu'il y avait toute la garrigue sèche autour. La personne semble reconnaître l'évidence, et repart en fumant. **La présidente** l'interpelle de nouveau et elle voit le monsieur jeter sa cigarette dans les broussailles. Cette attitude l'a désespérée de la nature humaine.

Le directeur propose d'arrêter sur ce sujet qui est évoqué dans toutes les réunions locales à Porquerolles et différentes instances. Il tient juste à informer que dans le cadre des dernières concertations, l'établissement étudie actuellement la faisabilité d'un système d'ambassadeur du Parc national. Il s'agirait des habitants, des membres des associations de Porquerolles qui sont prêts à venir aider le Parc national pour renforcer l'information dans les massifs. La prévention incendie est une grande cause de Porquerolles, elle concerne tout le monde, les associations, le Parc national, les collectivités concernées. Cette cause mérite une mobilisation collective de la part de tout le monde, car les quelques agents commissionnés du Parc national ne suffisent pas.

Mme Cananzi répond qu'il y a quelque temps, on avait dit aux habitants de l'île qu'ils n'étaient pas des milices. En effet, ils avaient demandé à pouvoir avoir un rôle de citoyen et de participer à cette préservation avec le Parc national. Elle se dit ravie que ce sujet ait avancé et que les habitants ne soient pas considérés comme des milices.

Le directeur répond que ce ne sera en effet pas le cas. Les habitants qui le feront ne seront pas armés, ils auront juste un T-shirt marqué « Parc national ».

La présidente conclut en disant que des pompiers supplémentaires serait souhaitable.

► **La délibération n°13/2021 est adoptée.**

B. Situation des AOT des terrasses à Port-Cros.

Le directeur informe que cette délibération a été votée en Bureau de CA. Il précise que l'été dernier à la fin de la période de confinement, les restaurants avaient ré-ouvert mais ils n'avaient pas pu fonctionner normalement jusqu'au 1^{er} juillet. Etant donné qu'ils occupent le domaine public portuaire de Port-Cros, le Parc national avait appliqué le paiement des redevances à compter du 1^{er} juillet. Cette année, les terrasses des restaurants ont pu rouvrir au 1^{er} juin. Le Bureau a donc validé le fait que les restaurants ne payent pas les redevances avant le 1^{er} juin de l'année 2021. Une des structures

occupant le domaine n'a pas pu bénéficier de l'exonération en 2020 car elle n'avait pas signé les avenants. Il a donc été décidé par le Bureau d'appliquer cette exonération sur la redevance 2021.

► **La délibération n°14/2021 est adoptée.**

VI. Dossiers d'actualité du Parc national de Port-Cros pour information :

1. Bilan du plan triennal d'actions 2017-2020

Le directeur adjoint souligne que sur les 47 projets qui avaient été choisis dans les six ambitions de la charte :

- 80 % ont été réalisés, ou sont en cours d'achèvement,
- 15 % étaient déjà préparés et ont débuté, ce décalage est lié par exemple à des financements européens, qui nécessitent une ingénierie un peu plus complexe,
- 5 % étaient abandonnés ou intégrés dans d'autres mesures.

Parmi les actions qui ont été conduites durant ces quatre dernières années, certaines n'étaient pas prévues mais ont accaparé les agents. Il cite en exemple l'incendie du cap Lardier qui a engendré par la suite le projet Cap Phoenix qui a « détourné » en quelque sorte un peu ce qui relevait de la politique forestière. Plusieurs actions ont été concentrées sur le cap Lardier pendant ces dernières années. Par ailleurs, la gestion d'une marée noire a également entraîné un retard des actions prévues initialement. La crise COVID a bien évidemment altéré significativement la situation mais elle a finalement parfois permis aux équipes de gérer des dossiers de fonds via le télétravail. Les décalages dans le temps ont plutôt concerné des dossiers nécessitant des rencontres en présentiel avec des acteurs ou des concertations telle que celle autour de la planification en AMA, qui a été mise un peu en sourdine.

Ce bilan est composé en trois parties : la première correspond aux missions socles qui sont des missions de surveillance, de police de l'environnement, de suivis scientifiques de long terme, de fonctions supports nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et qui ne font pas partie de la charte. La charte est toujours un très beau projet qui se déroule sur 15 ans mais de nombreuses actions occultaient finalement un peu ce travail de fond effectué par les équipes et qui nécessite néanmoins d'être mis en lumière dans un bilan.

Le deuxième chapitre est divisé en deux parties et reprend un vocabulaire de navigation, clin d'œil à un Parc national en grande partie marin.

- des projets dits « balises », qui sont conduits en cœur de parc et souvent sous une maîtrise d'œuvre très affirmée « Parc national de Port-Cros »,
- des projets dits « amers » qui se déroulent en aire d'adhésion, en aire marine adjacente et qui ont pour la plupart fait appel à des partenariats qui n'ont probablement pas été mis assez souvent en exergue.

Enfin, le troisième chapitre correspond à une annexe qui va évaluer le niveau d'exécution des 250 actions via un code visuel (un mérou, deux mérours, trois mérours).

Par ailleurs, des interviews des acteurs et des partenaires du Parc national ponctuent le document afin de l'agrémenter et d'éclairer un peu ce bilan. Elles permettent de montrer si d'après eux, l'état d'esprit est encore bien dans l'axe de la vision qui a guidé l'élaboration de la charte.

Ce premier triennal permet aussi de se rendre compte de la réduction des moyens puisque l'établissement a perdu environ 10 postes entre le moment où cette charte a été établie et aujourd'hui. Cette réduction a entraîné un plan de charge des équipes qui a été source de tensions extrêmement fortes avec des turn-over inhabituels pour des Parcs nationaux.

La réforme de l'établissement a quand même permis d'avancer pour justement être en phase avec ce qu'attend le territoire. Le Parc national a par exemple regroupé cette année, sous la forme d'une unité territoriale, les deux cœurs de parc. Les équipes de Porquerolles et Port-Cros peuvent travailler davantage ensemble et s'entraider autour de charges conséquentes, mais aussi mutualiser et augmenter les compétences rares pour des missions telles que les suivis scientifiques (cordistes, plongeurs, etc).

Par ailleurs, l'hyper-fréquentation qui était déjà en cours ne faiblit pas puisqu'il y a toujours du public à accueillir, des gens à recadrer, etc. **Le directeur adjoint** pense d'ailleurs que les chiffres de rappels à l'ordre, timbres-amendes, procès-verbaux sont certainement plus élevés ce début de saison que les années précédentes.

Enfin, la direction a également en tête, pour la suite, la mise en œuvre d'une grille de valeurs et d'objectifs qui doit permettre au Parc national de mieux communiquer. En effet, l'établissement a finalement peu communiqué sur la charte ces dernières années. Lors de la construction du prochain plan pluriannuel d'actions, il sera important d'avoir davantage de questions évaluatives qui permettront d'être plus lisible dans le reporting.

Consolidation des synergies et solidarités, recherche de partenariats plus actifs sont autant de démarches qui doivent guider le prochain plan pluriannuel. L'établissement va avoir besoin d'ambassadeurs, de partenariats plus forts avec l'ensemble des acteurs de la société civile en particulier et le nouveau Conseil économique social et culturel. Le CESC sera d'ailleurs amené à donner son opinion sur ce bilan en septembre, tout comme le Conseil scientifique également, et il sera présenté normalement à la prochaine séance du Conseil d'administration.

La présidente demande s'il y a des réactions ou des questions sur ce plan triennal.

Le directeur rajoute qu'il n'y a pas eu exceptionnellement de rapport d'activités 2020, justement pour que les équipes puissent consacrer davantage de temps à la réalisation du bilan global de la période du triennal, afin de déboucher sur des questions évaluatives qui permettront au Parc national d'orienter le prochain programme pluriannuel d'actions. L'année 2020 sera bien entendu intégrée au bilan global.

La présidente souligne que ces bilans conséquents permettent de prendre conscience du travail colossal qui est réalisé par les équipes et les félicite. Les administrateurs pourront s'en rendre compte lorsqu'ils recevront le bilan à l'automne prochain. Elle donne la parole à **Mme Bellan-Santini**.

Mme Bellan-Santini indique qu'un bilan triennal peut paraître court mais en réalité, le monde change très rapidement. Lorsque l'on a une vue d'ensemble sur les espaces protégés aussi bien terrestres que marins, soit au travers du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), soit au travers de l'Office Français de la Biodiversité, soit au travers de la science, les exigences se renforcent et le travail dans les espaces protégés devient de plus en plus lourd et difficile. Par rapport à une charte, trois ans c'est déjà beaucoup.

La présidente donne la parole à **M. de Marco**.

M. de Marco évoque la prochaine réunion plénière du CESC et souhaite connaître à quel moment la liste du nouveau CESC sera publiée.

La présidente répond que **M. Dalmas** et elle-même mettent « la pression » au **directeur** pour qu'elle puisse être diffusée rapidement si possible avant le 15 juillet. Elle a conscience que ce n'est pas évident mais il devient pressant de mettre en place ce nouveau CESC.

Le directeur répond qu'il s'efforce de finaliser cette nomination ce vendredi, il a prévu un créneau horaire pour y travailler. En accord avec **M. Dalmas**, président du CESC, il a contacté individuellement la semaine dernière chaque membre du CESC pour les informer du redémarrage des travaux. Il a reçu deux ou trois réponses par mail ce matin de personnes souhaitant des compléments d'information. **Le directeur** indique que la période de confinement n'a absolument pas été favorable

aux contacts, aussi créer une structure aussi importante sans avoir la possibilité d'échanges directs était quand même compliqué. Il faut tout de même souligner que presque 2/3 des membres seront renouvelés et les nouveaux vont avoir besoin de comprendre quel rôle ils vont avoir à jouer.

La présidente propose de donner la parole à **M. Dalmas**.

M. Dalmas indique en souriant qu'il s'associe à la pression amicale que **la présidente** met au **directeur**. Il estime qu'il est important que le nouveau CESC puisse débuter en septembre. Il y avait une base de travail nécessaire qui était le bilan du plan triennal, donc le temps n'a pas été réellement perdu. Le CESC pourra donc travailler dès la rentrée sur ce bilan, faire le lien avec la charte, et faire des recommandations par la suite. Il faudra en effet intégrer les nouveaux membres. **M. Dalmas** a bon espoir qu'entre septembre et la fin de l'année, le nouveau CESC puisse « partir d'un bon pied ».

La présidente remercie **M. Dalmas** et donne la parole à **M. De Cabarrus**.

M. De Cabarrus félicite les équipes pour tout ce travail mais il attend surtout des recommandations pour savoir quelles actions/démarches seront entreprises par la suite. Comment peut-on être pro-actifs par rapport à ce qui va arriver dans l'avenir ? C'est une question qui le préoccupe également.

La présidente répond qu'il s'agit ici de faire un point sur les trois années passés.

M. De Cabarrus a bien compris mais il pense que l'important est de déterminer les conclusions que l'on peut tirer de ces trois dernières années. Il reprend les propos précédents du **directeur** sur le fait qu'il était exclu pour lui qu'il y ait un incendie à Porquerolles. **M. De Cabarrus** estime que lorsque l'on voit ce qui se passe au niveau du changement climatique, la vitesse à laquelle cela arrive, l'ampleur des incendies dans le monde, en Californie notamment, et il faudra se faire à l'idée qu'il y aura un incendie tôt ou tard à Port-Cros ou à Porquerolles.

La présidente répond que **M. De Cabarrus** revient sur le point déjà abordé précédemment.

Le directeur souligne que l'opération Cap Phoenix que le Parc national mène au cap Lardier permet d'avoir un retour d'expériences extrêmement enrichissant, qui pourrait être utile en cas de catastrophe sur les îles.

M. De Cabarrus se félicite que la résilience de la nature permette d'être optimiste, mais il estime qu'il faut essayer de prévenir le plus possible les catastrophes. Il ne sait pas si les îles sont opérationnelles pour lutter contre un incendie lorsqu'il y en aura un, c'est ce qu'il le préoccupe à court terme.

La présidente remercie **M. De Cabarrus**.

2. Point d'information sur le projet de ZMEL à Porquerolles.

La présidente indique que ce sujet a déjà été un peu évoqué précédemment. Elle donne la parole au **directeur**.

Le directeur informe qu'un marché a été passé pour qu'une chargée de mission commence à travailler sur l'esquisse du projet. Quatre commissions thématiques ont pu être réunies il y a une quinzaine de jours pour amorcer le travail sur l'aménagement de cette zone de mouillage, auxquelles certains administrateurs ont pu participer :

- Une première commission thématique a permis de rencontrer les pêcheurs et les structures de plongée, mais malheureusement il n'y avait pas beaucoup de monde puisque la saison ne s'y prête pas.

- Une deuxième réunion a permis de rencontrer les habitants de Porquerolles, leurs associations, et les représentants de la mairie de Hyères. Cette réunion a été extrêmement intéressante sur le plan des propositions.
- Une troisième commission s'est réunie avec les professionnels et usagers du nautisme (loueurs de bateaux, sociétés nautiques, etc) avec bien entendu un focus sur les sociétés installées à Porquerolles.
- Une quatrième réunion a réuni les opérateurs touristiques dans le secteur du nautisme pour aborder la notion de tourisme durable.

Le directeur estime que ces quatre réunions ont été très constructives. L'établissement est toujours dans l'interrogation de savoir si l'autorité environnementale exigera ou non un document d'étude d'impact. Si la réponse est négative, et que les études d'environnement du Parc national sont suffisamment fortes en amont, ce qui a été le cas à Port-Cros il y a deux ans, l'ouverture des premières mesures de régulation du nautisme en mer serait fixée en 2023.

En revanche, si une étude d'impact formalisée doit être réalisée, la perspective d'ouverture serait plutôt fixée en 2024. Ces délais très longs sont donc essentiellement liés à la durée des procédures administratives et des marchés publics qui vont suivre également. **Le directeur** conclut en disant que la démarche est donc engagée.

La présidente remercie **le directeur**.

3. Régulation des transports maritimes.

Le directeur adjoint souligne que cette régulation des transports maritimes via une charte volontaire n'est pas à l'origine portée par le Parc national. Ce sont les collectivités qui ont accompagné très fortement ce mouvement, avec d'un côté la métropole TPM pour le délégataire de service public et de l'autre, les collectivités qui ont décidé d'influer sur la totalité des compagnies puisque c'est 13 compagnies au total qui assurent des dessertes régulières sur l'île. Cette charte volontaire de régulation a d'ailleurs été mentionnée il y a peu dans Var Matin. La métropole TPM a délibéré pour que M. le Président puisse signer cette charte. Elle sera signée demain matin normalement par les principales compagnies maritimes qui desservent l'île.

Cette charte servira surtout à s'assurer que la totalité des compagnies n'amène pas plus de 6 000 personnes sur l'île lors des grands pics d'affluence, en particulier ceux du mois d'août. Ce chiffre avait été évoqué avec les habitants de Porquerolles. C'est à partir de ce seuil que l'expérience Porquerolles devient assez désastreuse et où plus d'une personne sur deux commence à regretter d'être venue. Cet engagement volontaire se répartit comme suit : 4 000 personnes auprès du délégataire de service public (la TLV) et 2 000 personnes pour les autres compagnies. Ces dernières ont travaillé ensemble un texte les engageant à limiter la jauge à 2 000 personnes en se basant sur les chiffres des années précédentes dont l'année 2020.

Le Parc national quant à lui n'est pas resté complètement en dehors de cette question puisqu'il a été, approché pour donner son avis. L'avis de l'établissement est de considérer ces compagnies cosignataires comme des partenaires privilégiés, puisqu'elles n'avaient pas d'obligation légale à entamer une telle démarche. Comme cela a été évoqué précédemment, il y a des messages à faire passer et ces compagnies peuvent vraiment être des acteurs en avant-poste pour parler de Port-Cros et de Porquerolles avant même que les gens aient posé le pied sur les îles. A la demande des compagnies maritimes, le Parc national pourra organiser des sessions de formation.

L'établissement en a déjà organisé une avec la compagnie « Les Vedettes des Iles d'Or ». Leurs personnels sont venus une demi-journée à Port-Cros, ce qui fut l'occasion de passer du temps pour leur expliquer ce qu'était un Parc national, ses missions et les difficultés liées à la (sur)fréquentation des îles. Ils ont été particulièrement étonnés parce qu'en réalité ces compagnies ne connaissent pas nécessairement bien le Parc national. L'établissement travaillera également dans la limite de ses compétences légales, sur l'accès régulé aux îles et sur les pratiques irresponsables des plaisanciers. L'idée est de contribuer à essayer de lutter contre « l'ubérisation » et le contournement par certains

qui apporterait des personnes supplémentaires par d'autres biais. L'été 2021 sera donc la saison test pour vérifier si ce dispositif est suffisant ou s'il nécessite des ajustements.

Le directeur ajoute que depuis le Conseil d'administration du 9 mars dernier, la législation nationale sur la régulation de l'accès aux espaces protégés a évolué significativement puisque l'Assemblée nationale a adopté le texte qui avait été proposé à l'origine par le Parc national de Port-Cros. Le Sénat, a repris et légèrement amendé ce texte, il y a une dizaine de jours. Le texte final devrait donc passer en Commission mixte, Sénat et Assemblée nationale avant la fin de la session parlementaire. Tous ces dispositifs sur lesquels les associations, les collectivités, les acteurs locaux ont travaillé n'ont finalement pas eu besoin d'attendre la législation nouvelle pour être appliqués de façon régalienne. En effet, c'est grâce à la concertation que tous ces accords de régulation ont pu intervenir en amont. Néanmoins la législation permettra de donner une base juridique au dispositif, ce qui est précieux pour le futur.

La présidente demande s'il y a des questions, des demandes d'information ou des commentaires.

Le directeur croit savoir que la plupart des administrateurs étaient déjà informés des mesures mais il était important de le rappeler dans un cadre global.

La présidente remercie la métropole, puisqu'il s'agit d'une compétence métropolitaine et les communes, celle de Hyères en particulier, qui ont mis en œuvre cette démarche. Le Parc national a été ravi d'être à leur côté et sera présent demain à Toulon pour la signature de cette charte.

M. Serantoni souhaite apporter une remarque pour les personnels. Ils sont très satisfaits de ce premier pas, et ils souhaitent que le Parc national soit aussi co-signataire de cette charte, afin d'être un partenaire privilégié des transporteurs. Il est apparu ces derniers temps un certain nombre de tensions avec la compagnie maritime principale notamment des accrochages qui étaient liés à des changements de pratique sur la gestion des billets, sur les ordres de mission, etc. Les personnels espèrent donc que cette signature améliore la relation.

La présidente n'a pas bien compris les propos de **M. Serantoni**.

Le directeur répond que ce sujet a été discuté en Bureau du Conseil d'administration. **Le directeur** avait annoncé que la direction aurait une réunion avec la compagnie sous délégation de service public qui est astreinte aujourd'hui à mettre en place un système de réservation, et qui a donc des contraintes nouvelles. Cette réunion qui s'est tenue vendredi dernier pour clarifier la situation des billets fournis aux agents ou aux partenaires du Parc national (ceux qui doivent se rendre sur les îles pour le compte de l'établissement). Il souhaite qu'à l'issue de cette réunion, une convention puisse être signée avec la compagnie TLV pour clarifier les différentes catégories de passages et fluidifier les dispositions de contrôles qui sont effectuées à l'embarquement des navettes maritimes.

La présidente comprend qu'il s'agit d'un problème de fluidité des contrôles des agents du Parc national.

Le directeur confirme.

La présidente demande s'il y a d'autres réactions. Elle ne sait pas si **M. Giran** est encore présent et s'il souhaite intervenir. Elle pose la même question à **M. Vincent**.

M. Vincent précise qu'il n'a rien de particulier à faire remarquer. La seule question qu'il s'est posée concerne l'incendie du cap Lardier qui a été évoqué précédemment. La métropole a subi un important incendie sur Saint-Mandrier. Il a été décidé de replanter du chêne vert, du chêne liège et des pins parasols. Or, il constate que rien n'a été replanté au cap Lardier. Il demande donc s'il y a un projet d'aider la nature à aller plus vite, en replantant les espèces qu'il y avait auparavant.

La présidente répond qu'il y a deux positions : soit on laisse faire la nature, soit on l'aide. Elle donne la parole au **directeur**.

Le directeur invite **M. Vincent** à venir au Parc national et à voir sur place l'orientation de l'expérimentation. A la suite des incendies, l'idée était de déterminer ce qui se régénérerait naturellement. Les équipes ont constaté un an après l'incendie une ré-explosion de la végétation feuillue avec les mêmes espèces d'arbres présents (chênes verts, chênes lièges, chênes pubescents, arbousiers, bruyères arborescentes, etc) qui repartaient spontanément sur le site incendié, de façon extrêmement active. En parallèle, il y a eu une explosion des jeunes pins qui se sont semés à l'occasion de l'incendie.

L'idée essentielle de l'opération que le Parc national expérimente est de dire qu'après quelques années sur un site incendié de ce type, si l'humain n'intervient pas, les pins prennent la dominante sur les feuillus qui ont tendance à régresser et à disparaître. C'est pourquoi il a été décidé de favoriser la réimplantation spontanée des feuillus pour avoir une forêt très diversifiée, native et issue du patrimoine génétique du site. Il y a donc un accompagnement de la régénération naturelle du site qui se produit au bénéfice de la végétation feuillue du massif des Maures plutôt qu'au bénéfice des pins d'Alep qui sont toujours présents mais qui, trop dominants, empêchent les feuillus de se développer. Le Parc national attend de voir si l'expérimentation marchera car il faudra 10 ans de recul pour commencer à en voir les résultats.

M. Vincent estime qu'il serait intéressant de faire une comparaison entre ce qui s'est passé au cap Lardier et ce qui s'est passé à Saint-Mandrier pour ensuite en définir une méthode.

Le directeur approuve.

M. Vincent se dit très intéressé d'aller au cap Lardier.

La présidente confirme qu'il serait opportun de voir deux méthodes différentes sur une même problématique.

Le directeur indique qu'il invitera **M. Vincent** à la prochaine visite de site que le Parc national organisera. Il suggère également pour l'automne prochain, d'organiser une visite spécifique pour les administrateurs qui le souhaiteraient.

La présidente ajoute qu'il faudrait visiter Saint-Mandrier également.

4. Point d'information sur le bail du fort du Petit Langoustier

Le directeur adjoint informe que ce fort a fait l'objet d'un bail emphytéotique signé le 23 avril 2018 après de longues péripéties. En 2019, un programme de travaux prioritaires pour la restauration sous une échéance de 5 ans avait été fixé. La situation, en particulier de la tour était relativement mauvaise. Une seconde visite a eu lieu le 18 février 2021 à laquelle a participé personnellement le **directeur adjoint**. La visite a démontré que la dégradation de la tour se poursuit avec des embrasures, en particulier de fenêtres qui sont au bord de l'effondrement, mais également probablement des déposes de tôles amiantées, qui ont alerté le Parc national. La présence d'amiante a été détectée sur le site.

Face à cette situation, il ne reste comme interlocuteurs plus qu'un couple sur les deux qui étaient initialement bailleurs. Il faut néanmoins noter qu'il s'est créée depuis une association de soutien à la restauration du fort du Petit Langoustier. L'établissement pense qu'il y a réellement lieu de s'inquiéter sur les capacités des bailleurs à assumer les travaux réellement pharaoniques qui restent encore à effectuer. Le Parc national envisage donc de faire des visites plus régulières d'ici à 2023 pour s'assurer que les engagements du preneur sont bien conformes, à ce qui a été préconisé jusqu'en 2023. Dans le cas contraire, les administrateurs doivent savoir qu'il faudra peut-être que le Parc national entame un contentieux, la résiliation du bail devra probablement être à prononcer. En effet,

lorsque l'on prend un bail emphytéotique, si les engagements ne sont pas tenus, l'Etat est en droit de réclamer des comptes.

La présidente espère que la situation n'en arrivera pas à cet extrême, mais c'est en effet, une hypothèse qu'il ne faut pas exclure. C'est un dossier à surveiller de près. Elle demande si les administrateurs souhaitent réagir. Elle donne la parole à **M. Martin**.

M. Martin estime qu'il sera peut-être important lors des prochaines visites que certaines se déroulent sous la présence d'un huissier qui fera des constats qui serviront ensuite de preuves si un contentieux devait survenir.

Le directeur en a conscience et confirme que c'est bien l'objectif.

La présidente réaffirme toutefois que le Parc national préférerait que les choses se passent au mieux. Elle estime que les privés doivent jouer le jeu lorsqu'on leur alloue des monuments publics sinon c'est de l'accaparement pure et simple de biens publics. Il faut être très vigilants lorsqu'on confie ce genre de monument à des privés.

M. Martin précise qu'il vaut mieux disposer de constats qui ne servent à rien si les choses s'arrangent, mais qui serviront si ce n'est pas le cas.

La présidente approuve.

M. De Cabarrus demande si **la présidente** et la direction ont visualisé le reportage sur Porquerolles où il était question justement de ce couple en train de soi-disant effectuer des travaux.

La présidente confirme que « soi-disant » est le mot adéquat.

M. De Cabarrus estime qu'il s'agit d'une mauvaise blague. Dans le reportage, on les voit travailler avec une truelle et un tournevis, outils peu adaptés pour un chantier colossal comme celui-ci.

La présidente répond que cette émission n'a absolument pas été appréciée par l'établissement. Elle rappelle que le docteur Vuillard était très attristé de constater que la situation n'avancait pas.

M. De Cabarrus pense qu'il faut passer en force en faisant intervenir un huissier et fixer un calendrier et un cahier des charges extrêmement précis.

La présidente répond que c'est bien ce vers quoi le Parc national veut tendre.

M. De Cabarrus ne sait pas quelle est l'estimation du Parc national sur l'issue de ce dossier mais sur une échelle de 1 à 10, il pense qu'il y a 9 chances sur 10 pour que les preneurs n'améliorent pas la situation.

La présidente répond qu'il y a d'autres éléments sur lesquels les preneurs peuvent essayer de mettre le Parc national en cause. Elle est consciente que cette situation dure depuis plusieurs années et que le fort se dégrade, mais elle estime qu'il faut être vigilant sur la confiance que l'on place dans les attributaires du bail. Ils n'étaient pas les seuls à candidater ; il paraît donc normal que ceux qui ont été retenus aillent jusqu'au bout de leurs engagements.

Le directeur souligne qu'il y a deux types d'acteurs dans le cas des forts : ceux qui agissent et qui parlent peu et ceux qui communiquent très bien mais qui agissent peu.

M. De Cabarrus précise qu'il a vu les travaux de rénovation de M. Arthus-Bertrand au fort de Port-Man, et ils n'ont pas nécessité 450 tonnes de chaux et de ciment pour rénover la tour qui est plus grande que celle du Petit Langoustier. Pourtant, la tour était à peu près dans le même état que celle

du Petit Langoustier. Il s'agit de travaux requérant du temps et surtout un vrai budget et des compétences.

La présidente précise qu'au départ lorsque le bail avait été attribué, les compétences et les moyens financiers étaient censés être présents. Il est important de s'assurer que les moyens soient à disposition pour une mise en œuvre ensuite et honorer les engagements du bail, sinon la manœuvre est trop facile. L'État accepte de mettre entre parenthèses l'accès du public afin que le patrimoine soit restauré mais il faut qu'il puisse être restitué après.

M. De Cabarrus demande si le Parc national envisage une ré-attribution de ce bâtiment avec un nouveau bail, lorsque l'ancien aura pu être résilié.

La présidente répond que la situation n'en est absolument pas là pour le moment. A l'heure actuelle, le Parc national essaye de voir comment la situation peut s'améliorer.

Le directeur répond que si le Parc national le réaffecte, il faudra le faire dans le cadre d'un appel à projet. Il faudra également prévoir une phase de travaux d'urgence en maîtrise d'ouvrage du Parc national.

5. Point d'avancement sur le déploiement de la marque Esprit Parc national

La présidente indique qu'une petite vidéo qui lui a été vivement recommandée va être diffusée.

Diffusion d'une vidéo sur la marque écotouristique Esprit Parc national :
<https://www.youtube.com/watch?v=sKVmQKfe2LU>

Mme Cananzi déclare qu'elle l'a revu une deuxième fois et elle y est encore plus sensible et émue que la première fois, en raison du discours à porter aux personnes qui viennent sur le site, c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas nécessairement éduquées ou qui ne connaissent pas forcément toutes les problématiques. La phrase qu'elle garderait en tête est : « C'est beau et on a envie que ça le reste ». Il s'agit d'une très belle image.

Mme Sejalon a trouvé effectivement que les mots étaient très bien choisis. Elle félicite le Parc national.

Le directeur adjoint indique qu'il est chargé aujourd'hui de remplacer Mme Graillet qui est à la Sainte-Baume avec son équipe pour faire du benchmarking et travailler sur leur schéma d'interprétation. Concernant la marque Esprit Parc national, **le directeur adjoint** informe qu'il y a 25 produits qui sont, soit en cours d'audit, soit en cours de signature du contrat. Le dernier était celui de la mine du Cap Garonne et a été signé samedi dernier avec **M. Garnier**. Le Parc national se réjouit de l'arrivée de ce nouveau partenaire Esprit Parc national.

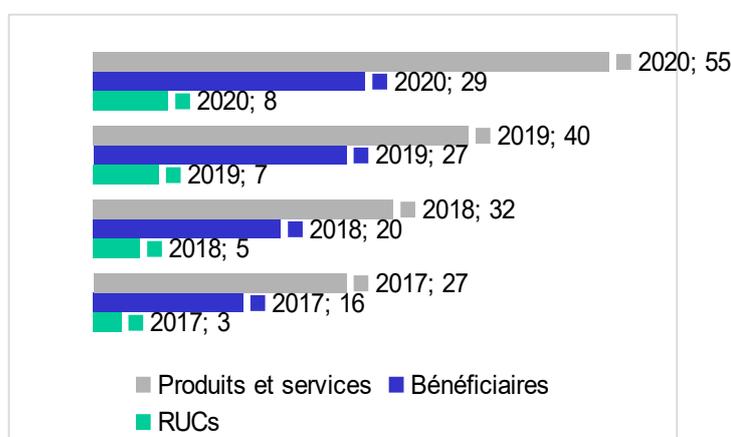
L'établissement se dirige de plus en plus vers une diversification par le biais des RUC (Règlements d'Usage Catégoriel). Ce sont des règlements qui sont imaginés au niveau de l'OFB avec des partenaires. Le RUC actuellement en cours de rédaction est celui de l'artisanat. L'année dernière, c'est le RUC destiné à la plongée qui a été mis en place et qui a concerné aussi des bases nautiques. Ces bases nautiques s'engagent à porter le discours du Parc national et à apporter une touche « durabilité » dans leur activité. Il y a également en cours un RUC sur la question de l'observation des cétacés. De nouveaux arrêtés ont été signés dernièrement pour mieux cadrer l'observation des cétacés et le Parc national se devait d'étendre cela aux partenaires Esprit Parc national. Enfin, un autre RUC est en cours mais n'est pas encore abouti, c'est celui sur les vins. Grâce à l'arrivée l'année dernière au Parc national de la nouvelle chargée de mission agriculture, Mme Tanchaud, l'établissement va pouvoir développer avec la Chambre d'agriculture des réflexions sur ces sujets.

La marque Esprit Parc national, c'est aussi de nouveaux outils d'animation. Les administrateurs ont peut-être pu voir à côté de la vidéo la play-list avec d'autres vidéos de promotion des labels

écotouristiques qui sont à la fois, ciblés sur des thématiques mais aussi sur des espaces. Il y a également un nouveau site national qui porte sur l'ensemble de cette marque et qui va aider le Parc national à mieux faire comprendre à ses concitoyens, en particulier les nouveaux arrivants ce qu'est un Parc national et ce qu'est la marque.

Toute l'offre Esprit Parc national est disponible sur le territoire du parc national (Croix-Valmer, Ramatuelle, Hyères, la presqu'île de Giens, Porquerolles, Port-Cros, Le Levant, La Garde, Le Pradet). Il conclut en disant que Mme Graillet et son équipe ne ménagent pas leurs efforts pour faire vivre cette marque.

Le directeur ajoute que la marque Esprit Parc national faisait partie des actions prioritaires que les administrateurs avaient validé dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance. Il y a un an, le Parc national a recruté M. Prieur, chargé de mission tourisme durable qui travaille très activement sur cette marque. En l'espace d'un an et demi, l'établissement aura multiplié par 3 le nombre de produits et de services marqués, par 2 au moins, le nombre de bénéficiaires et par 2 le nombre de RUC. Ce n'est pas uniquement l'équipe du Parc national qui s'est impliquée dans cette démarche, mais aussi des personnalités du Conseil d'administration, du Conseil économique social et culturel, de **la présidente** qui s'y est investie au niveau national également.



La présidente répond que seuls deux présidents de Parcs nationaux se sont portés candidats pour pour siéger au Comité national de la marque « Esprit Parc national ». Il était important d'y être.

Le directeur ajoute que cette marque Esprit Parc national traduit également la nouvelle façon de travailler du Parc national sur la mise en application de la charte de territoire, par cette multiplication de partenariats passés avec des associations de protection de l'environnement, des acteurs économiques, des collectivités, de nombreux acteurs qui partagent le même système de valeurs que le Parc national. **M. Garnier** pourra en témoigner, les Règlements d'usage catégoriel sont un peu compliqués mais in fine, ils arrivent à démontrer que le partage de valeurs par les acteurs du territoire avec l'établissement est réel et est porteur de sens et d'avenir.

La présidente propose à **M. Garnier** de prendre la parole.

M. Garnier informe que la commune du Pradet est ravie, malgré le fait qu'il ait en effet fallu passer par l'audit, qui somme toute, s'est déroulé sans encombre. Ce musée minéralogique de cap Garonne a tout de même un classement mondial au niveau de la minéralogie et présente un double intérêt : interne avec la mine, mais aussi externe puisque les visiteurs peuvent découvrir le massif de la Gavresse. Il espère que ce marquage contribuera à développer cet esprit du Parc national sur son territoire adjacent. En effet, ce musée est un ancrage car il est situé sur une pointe. Il remercie **le directeur** et son équipe car cette labellisation s'est bien déroulée.

La présidente s'en réjouit et remercie **M. Garnier**.

La présidente remercie les administrateurs pour leur participation, pour le travail qu'ils ont fourni et pour tous les échanges qui ont eu lieu encore cette année. Elle rappelle aux administrateurs de ne pas oublier de voter avant 18 heures. Elle souhaite aux administrateurs de passer un excellent été en espérant que les visiteurs soient raisonnables, notamment par rapport au risque incendie. Le prochain Conseil d'administration devrait se tenir vers la fin novembre, peut-être en présentiel et peut-être au Pradet selon les conditions sanitaires. Il serait agréable de pouvoir reprendre des réunions physiques même s'il faut reconnaître que les réunions en distanciel sont pratiques et respectueuses de l'environnement.

La présidente clôt la séance à 17h05.

La présidente,



Isabelle MONFORT

Le secrétaire,



Marc DUNCOMBE

